

REPUBLICQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE (MESRS)



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI(UAC)



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE  
GESTION(FASEG)

Mémoire présenté en vue de l'obtention des crédits associés au diplôme de  
LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCE ECONOMIQUE

Option : Economie

Spécialité : Economie Appliquée

THEME :

*Gestion du Budget du Fonds  
National de Retraites du  
Bénin*

Réalisé et présenté par :

**Serge B. DOSSA**

**&**

**Merquior GOGAN**

Sous la Supervision de :

Directeur de mémoire

Dr TOBOSSI Gilles

Enseignant à la Faculté des Sciences

Economiques et de Gestion (FASEG)

Maitre de stage

ATEMENOUE Aristide

Directeur des Pensions et des

Rentes viagères

ANNEE ACADEMIQUE : 2015-2016

2<sup>eme</sup> PROMOTION

**AVERTISSEMENT**

**LA FACULTE DES SCIENCES  
ECONOMIQUES ET DE GESTION DE  
L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI  
N'ENTEND DONNER AUCUNE  
APPROBATION OU IMPROBATION AUX  
OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE.  
CES OPINIONS DOIVENT ETRE  
CONSIDEREES COMME PROPRES A  
LEURS AUTEURS**



**DEDICACE I**

A

- Mon père Antoine DOSSA
- Ma mère Angèle FIOGBE

**Serge B. DOSSA**



**DEDICACE II**

A

- Mon père Antoine GOGAN
  
- Ma mère Philomène AGBLOMEHOSSOU

**Merquior GOGAN**

## REMERCIEMENTS

Le remerciement est le témoignage vivant d'une satisfaction profondément éprouvée. C'est l'aveu d'une gratitude infinie. Et cet aveu nous le faisons:

- Au Docteur Gilles TOBOSSI, Enseignant-Chercheur à la FASEG, qui, malgré ses multiples occupations a accepté de diriger ce travail.
- A Monsieur Aristide ATEMENOU, qui nous a témoigné d'une disponibilité inattendue malgré ses multiples occupations, qui tout au long des recherches s'est employé à nous inculquer la rigueur dans l'analyse, la clarté et la concision dans la présentation. Qu'il accepte ici l'expression de notre sincère gratitude.
- A Mr Justin EWASSADJA administrateur des finances au MEFPD pour ses conseils, renseignements et documentations qu'il nous a gracieusement fournis ;
- Au Professeur Charlemagne Babatoundé IGUE, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- Au Docteur Théophile Magloire Adrien WOTO Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- Aux honorables membres du Jury qui nous font l'honneur en acceptant d'apprécier ce travail.
- A tout le personnel du MEFPD en particulier,
  - Mr Eusèbe HONKPATIN
  - Mr Alexis KOUNOUHO
  - Mr Arthur DIOGO
  - Mr Carlos VISSOH
  - Madame Justine DOSSA pour son soutien et ces conseils
- A Monsieur Anicet AGBLOMEHOSSOU
- A Monsieur Luc-Eude C. ADELAWA pour son aide ;
- A Monsieur Sylvanos GUEVIGBE pour son aide ;
- A tous ceux qui, d'une quelconque manière, ont contribué à l'élaboration de ce mémoire et dont les noms n'ont pas été cités ici
- Enfin à tous nos frères, sœurs et amis dont le soutien moral a été d'une importance capitale dans la réalisation de ce travail.

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

**ACE:** Agent Contractuel de l'Etat

**ANDF:** Agence Nationale des Domaines et du Foncier

**AOF :** Afrique Occidentale Française

**APE :** Agent Permanent de l'Etat

**C /FED:** Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement

**CF:** Contrôle Financier

**CFPACF:** Centre de Formation Professionnelle de l'Administration Centrale des Finances

**CNSS:** Caisse Nationale de Sécurité Sociale

**CSPEF:** Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers

**DGB:** Direction Générale du Budget

**DOPA:** Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées

**DPRV :** Direction des Pensions et des Rentes Viagères

**DRA :** Direction des Retraites et des Archives

**ENEAM:** Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management

**FASEG:** Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

**FCFA:** Franc de la Communauté Financière Africaine

**FNRB:** Fonds National de Retraites du Bénin

**IGF:** Inspection Générale des Finances

**MEFPD:** Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

**MFPTRAI :** Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

**OR:** Ordre de Recette

**SEC:** Service des Etudes et du Contentieux

**S.I.CO.PE:** Système Intégré des Cotisations et des Pensions

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Signes attendus des paramètres des variables.....	29
Tableau 2 : Synthèse des résultats du test de stationnarité des séries en niveau .....	35
Tableau 3 : Synthèse des résultats de l'estimation du modèle.....	35
Tableau 4 : Récapitulatif des résultats des tests sur la qualité individuelle des estimateurs et sur la qualité globale de l'ajustement du modèle .....	36
Tableau 5 : Synthèse des élasticités de l'estimation du modèle .....	37
Tableau 6 : Evolution du ratio démographique du FNRB de 2005 à 2015 .....	39
Tableau 7 : Evolution du ratio démographique et du déficit du FNRB .....	40

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des recettes du FNRB de 2000 à 2015 .....	32
Graphique 2 : Evolution des recettes et des dépenses de 2000 à 2015 .....	33
Graphique 3 : Courbe du déficit du FNRB de 2000 à 2015 .....	34

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	iv
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DU STAGE.....	16
SECTION 1 : PRESENTATION ET DESCRIPTION DU CONTEXTE DE STAGE .....	17
SECTION 2 : DEROULEMENT DU STAGE ET DIFFICULTES RENCONTREES.....	29
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE .....	3
SECTION 1 : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE .....	4
SECTION 2 : REVUE DE LITTERATURE .....	7
CHAPITRE 3 : CADRE METHODOLOGIQUE ET RESULTATS .....	30
SECTION 1 : METHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	31
Paragraphe 1 : Méthode d'analyse .....	31
Paragraphe 2 : Nature et sources des données.....	34
SECTION 2 : ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS .....	35
Paragraphe 1 : Présentation des résultats .....	35
Paragraphe 2 : Résultats de l'analyse économétrique.....	37
Paragraphe 3 : Analyse et interprétation des résultats.....	40
SUGGESTIONS.....	44
CONCLUSION .....	46
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	47
ANNEXES .....	A
TABLE DES MATIERES .....	O

## INTRODUCTION

La déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale des Nations Unies dans son article 23 fait obligation à tous les Etats d'organiser une sécurité sociale en faveur de leurs citoyens. En effet, les premiers textes visant les fonctionnaires remontent à 1790 alors que le régime de retraités des autres catégories de travailleurs n'a été institué qu'en 1910. Toutefois, le fondement des textes actuels sur les pensions de retraite est constitué par la loi du 09 juin 1853 à laquelle se sont substituées la loi du 14 avril 1924 puis celle du 04 septembre 1948. C'est de ces deux dernières lois françaises que découle toute la réglementation en matière de pension de retraite dans les pays de l'Afrique de l'Ouest colonisés par la France.

Malgré l'augmentation du taux de recouvrement cette dernière décennie, des efforts restent encore à faire au niveau des divers services chargés du recouvrement. La gestion de ces cotisations souffre indubitablement de certaines insuffisances sur lesquelles il faudra inévitablement attirer l'attention des divers dirigeants pour l'efficacité des diverses recettes alimentant le Fonds. C'est dans cette optique qu'apparaît tout l'intérêt de ce sujet consacré à la « Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin ».

Dans la pratique, deux régimes permettent de gérer la pension de retraite à savoir le système de la répartition et celui de la capitalisation. Le Bénin s'étant inspiré du système français, pratique le système de retraite par répartition. . Au Bénin, en vue de garantir aux retraités des conditions décentes d'existence, la structure chargée de la gestion des pensions de retraite des Agents Permanents de l'Etat (APE) est le Fonds National de Retraites du Bénin (FNRB). Il est créé par la loi n°86-014 du 26 septembre 1986, portant code des pensions civiles et militaires de retraite. Pour jouir de la pension de retraite, l'agent a l'obligation de cotiser au Fonds national de Retraites du Bénin (FNRB) une somme représentant les **6%** de son traitement (pour les agents civils) ou de son solde de base (pour les agents Militaires et paramilitaires).

A cette cotisation s'ajoute l'abondement pour pension de l'Etat (**14%**). Selon l'article 59 alinéas 1 et 2 de la loi 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraites. Ces cotisations qui constituent en majorité les ressources du FNRB sont gérées par le Directeur des Pensions et des Rentes Viagères (ordonnateur délégué suppléant du budget du FNRB) et le Receveur Général des finances (comptable principal du budget du FNRB).

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Le présent mémoire s'articule donc autour de trois chapitres : le premier abordera le cadre institutionnel du stage, le second procèdera au cadre théorique de l'étude et le troisième abordera le cadre méthodologique de l'étude.

## CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DU STAGE

Après trois (03) ans d'études théoriques passés à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG), dans l'optique de l'obtention du diplôme de licence professionnelle, il est recommandé à tout étudiant en fin de cycle d'effectuer un stage académique en vue de la rédaction d'un mémoire.

C'est dans ce cadre que nous avons effectué un stage d'une durée de (03) mois au Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation (MEFPD), et plus précisément à la Direction Général du Budget (DGB) dans le but de recueillir les données nécessaires à notre étude.

Ainsi présentons nous de façon explicite le cadre institutionnel des différentes structures dudit ministère.

### Section 1: Présentation et description du contexte de stage

Après une brève présentation du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation(MEFPD) qui a servi de cadre institutionnel à la réalisation de l'étude, nous procéderons à la description de la Direction Général du Budget (DGB) puis de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères (DPRV) impliquées dans la gestion du Fonds National de Retraites du Bénin (FNRB), cadre physique de notre étude.

#### 1.1- Mission et attributions du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> du décret N°2014-757 du 26 décembre 2014, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation, le MEFPD a pour mission de proposer et de mettre en œuvre la politique économique et financière du gouvernement et de l'Etat. A ce titre, il est chargé, entre autres :

.d'élaborer et suivre la mise en œuvre de la politique économique et financière du gouvernement ;

.d'élaborer les projets de lois des Finances ;

.d'assurer la préparation du Budget Général de l'Etat ;

.d'assurer l'exécution et le contrôle des recettes et des dépenses de l'Etat ;

- .d'assurer la surveillance de la conjoncture économique ;
- .d'assurer la gestion et le contrôle permanent des finances publiques ;
- .d'assurer le suivi financier des entreprises publiques et semi-publiques en collaboration avec les structures concernées ;
- .de gérer les domaines publics et privés de l'Etat ;
- .de préparer et de suivre l'exécution des dépenses en capital.

Pour assurer la bonne exécution de sa mission, le MEFPD dispose d'une organisation.

## **1.1.1- Organisation du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation**

Aux termes de l'article 2 du décret cité ci-dessus, le MEFPD comprend :

- .Un cabinet ;
- .Des structures directement rattachées au Ministre à savoir : l'Inspection Générale des Finances (IGF), le Contrôle Financier (CF), la Cellule de suivi des programmes Economiques et Financiers (CSPEF), la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (C/FED) ;
- .Un Secrétariat Général
- .Des Directions Centrales à savoir : la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Ressources Financières et du Matériel (DRFM), la Direction de la programmation et de la prospective (DPP) ;
- .Des Directions Générales ou Techniques à savoir : la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction des Impôts (DGI), Agence Nationale des Domaines et du Foncier (ANDF), la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale du Matériel et de la Logistique (DGML), la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et des organismes et Etablissements sous tutelle.

La gestion du FNRB confiée au Ministre de l'Economie et des Finances est assurée par certaines de ces structures dont il convient de faire la présentation.

## 1.2- Présentation de la Direction Générale du Budget (DGB).

La Direction Générale du Budget est une des directions techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et des Programmes de dénationalisation. Ses missions et son organisation sont prescrites par l'arrêté n°133/MEFPD/DC/SGM/DGB du 16 janvier 2015 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Budget.

### 1.2.1- Missions

Selon l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté cité ci-dessus, la DGB est chargée :

- D'élaborer les lois de finances initiales et rectificatives ;
- D'exécuter les dépenses réparties de personnel et les dépenses non réparties du budget général de l'Etat ;
- De suivre l'exécution des dépenses du budget général de l'Etat et des budgets programmes à travers le système intégré de gestion des finances publiques ;
- D'intégrer au budget général de l'Etat les projets ou programmes inscrits au Programme d'Investissement Public en collaboration avec les ministères sectoriels ;
- De concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les réformes budgétaires :
- D'appuyer et d'assister techniquement les ministères et institutions de l'Etat dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des budgets programmes ;
- D'appliquer le code des pensions de retraites ;
- De former et de recycler le personnel appartenant au corps d'administration centrale des finances ;
- D'élaborer le compte administratif du budget général de l'Etat en dépenses
- D'assurer le traitement informatique des données relatives au budget

### 1.2.2- Organisation

Pour accomplir ses missions, la DGB s'appuie sur sept (07) directions opérationnelles et un centre de formation professionnelle qui sont :

- La Direction de la Préparation du Budget (DPB) ;
- La Direction de l'Exécution du Budget (DEB) ;
- La Direction des Dépenses en Capital (DDC)

- La Direction des Pensions et des Rentes Viagères (DPRV) ;
- La Direction de la Gestion des Ressources (DGR) ;
- La Direction de l'Informatique (DI)
- Le Centre de Formation Professionnelle de l'Administration Centrale des Finances (CFPACF).

### **1.3- Présentation de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères (DPRV) et des structures impliquées dans la gestion du FNRB.**

Il nous paraît important de faire l'historique du FNRB et de présenter la DPRV, organe chargée de la gestion du Fonds National de Retraites du Bénin et les structures impliquées dans la gestion dudit Fonds.

#### **1.3.1- Historique du FNRB**

Le Fonds National de Retraites du Bénin (FNRB) est un organisme dont l'origine remonte à 1924, année de création de la Caisse Inter Coloniale des Retraites, par la loi du 14 avril 1924, portant création de la Caisse Inter Coloniale de Retraites. A la suite de cette caisse, ont été créées deux (2) autres caisses dénommées respectivement, Caisse de Retraites de la France d'Outre-mer, régie par le décret n° 50-461 du 21 avril 1950 et la Caisse Locale de Retraites de l'Afrique Occidentale Française (AOF), régie par le décret n°52-557 du 17 mai 1952 réorganisant la Caisse Local de retraites de l'AOF. Ces différentes caisses étaient gérées par la Caisse de dépôt et de consignation.

Le Fonds National de Retraites a été créé par la loi n°61-12 du 8 juin 1961, portant régime des pensions de la caisse de retraites du Dahomey. Cette loi a fait place à l'ordonnance n°63/Pr du 29 décembre 1996, portant code des pensions civiles et militaires de retraites, puis à la loi n°86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraites. Le bon fonctionnement du FNRB est assuré par plusieurs structures du ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation que sont : la Direction des Pensions et des Rentes Viagers (DPRV), une direction opérationnelle de la DGB ; le Contrôle Financier (CF), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et une direction du Ministère chargé de la Défense Nationale qui est la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA) qui procède à la liquidation des pensions militaires.

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Notons par ailleurs, que la Direction des Retraites et des Archives (DRA) du Ministère chargé du Travail et de la Fonction Publique collabore avec la DPRV en ce qui concerne les pensions de retraites en ce sens que c'est elle qui initie le projet d'arrêté d'admission à la retraite et établit l'état de services effectués par les pensionnés.

Après l'adoption de loi n°86-014 du 26 septembre 1986 portant Code des pensions civiles et militaires de retraites, d'autres actes législatifs et réglementaires sont intervenus pour la modifier afin de rendre efficace et efficient le FNRB.

De ce qui précède, il convient de retenir que la gestion du FNRB est confiée au Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation qui a délégué son pouvoir au Directeur Général du Budget et qui à son tour l'a confié au Directeur des Pensions et des Rentes Viagères.

## **1.3.2- Présentation de la DPRV**

La DPRV est une Direction opérationnelle de la Direction Général du Budget (DGB). Sa présentation est faite dans un premier temps, à travers ses missions et attributions et dans un second temps, à travers son organisation et son fonctionnement.

## **1.3.3- Missions et attributions**

La DPRV est l'une des six directions de la DGB du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation. Selon l'article 33 de l'arrêté n°0133/MEFPD/DC/SGM/DGB du 16 janvier 2015 la DPRV est chargée :

- d'élaborer et d'exécuter le budget du FNRB ;
- d'étudier les droits à pensions et aux rentes viagères ;
- de liquider et d'ordonnancer les pensions et les rentes viagères ;
- de valider les services stagiaires, auxiliaires et assimilés ainsi que le rachat des parts contributives ;
- d'étudier toutes les questions et tous les projets de texte relatifs aux pensions et aux rentes viagères ;
- de tenir le fichier des pensionnés ;
- De suivre l'exécution du budget du Fonds National de Retraites du Bénin ;
- d'assurer la gestion informatisée des opérations de recettes et de dépenses du FNRB ;

- d'assurer la gestion et la conservation du fonds d'archives du FNRB ;
- d'élaborer le compte administratif du budget du FNRB en recettes et en dépenses ;
- d'étudier les dossiers relatifs aux frais de soins et d'hospitalisations des pensionnés du FNRB ;
- de régulariser les pensions payées sans ordonnancement.

## 1.4 - Organisation et Fonctionnement

La DPRV est organisée en services et annexes au niveau desquels les requêtes des usagers sont traitées suivant leurs spécificités. Les différents services de la DPRV sont :

- Le Secrétariat Administratif et des Archives
- La cellule Informatique
- Le Service de l'Exécution du Budget du FNRB
- Le Service des Etudes et du Contentieux
- Les Services Annexes de Natitingou, de Parakou et d'Abomey.

### 1.4.1- Organisation des services

La Direction des Pensions et des Rentes Viagères est subdivisée en divisions et en sections.

Ainsi, le Secrétariat comprend trois sections :

- la section courrier-arrivée ;
- la section courrier-départ ;
- la section des archives.

La Cellule Informatique compte deux sections :

- La section exploitation ;
- La section développement ;

Le Service de l'Exécution du Budget (SEB) est organisé en divisions et en sections. Il compte quatre (04) divisions :

- La division des recettes ;
- La division Agent ;
- La division ayants-cause ;
- La division de la comptabilité.

Chaque division comporte des sections.

Le Service des Etudes et du Contentieux (SEC) compte deux divisions :

- La division Etudes et Statistiques ;
- La division du Contentieux

Chaque Service Annexe comprend un (01) secrétariat et deux divisions :

- La division des Etudes ;
- La division du contentieux et de la finition.

Dans la pratique, ces structures opérationnelles accomplissent les différentes tâches qui concourent à la fourniture des prestations aux usagers de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères et ce, sur la base du Code des Pensions et des autres textes qui régissent le départ à la retraite des fonctionnaires et leurs divers droits, des notes de service, instructions et autres modalités à valeur de procédures.

### **1.4.3- Attribution et fonctionnement des services**

#### **1.4.3.1-Secrétariat Administratif et des archives**

Le Secrétariat Administratif et des Archives de la DPRV est chargé de l'accueil des usagers, de la gestion du courrier-arrivée et du courrier-départ ainsi que de l'agenda du Directeur de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères. Il assure la délivrance des bulletins de visite médicale aux pensionnés et participe à la ventilation du courrier au plan interne et externe. Il gère les archives de la DPRV et assure la saisie des documents. S'agissant des archives, un local est mis à disposition au niveau de la DGTCP.

#### **1.4.3.2- La Cellule Informatique**

La Cellule Informatique participe au même titre que les autres structures à l'exécution des tâches assignées à la DPRV. Dans ce cadre, elle est chargée notamment de :

- Participer aux études relatives aux nouveaux systèmes d'information afin de répondre au besoin d'informatisation des acteurs de la chaîne des pensions ;
- Participer à la mise en place de nouveaux systèmes et à la maintenance des applications existantes ;
- Veiller à la bonne exploitation des bases de données et applications informatiques ;

Concrètement, elle réalise des développements d'applications informatiques (conception, validation, élaboration de manuel d'utilisateur, etc...) ; organise des suivis et exploitation de logiciel ou de réseau informatique (formation à l'utilisation de logiciel, recyclage et manuel d'utilisateur).

---

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

La Cellule Informatique prend aussi une part active à la validation des dossiers de pensions traités et assiste les acteurs de la chaîne des pensions. A côté de ces deux structures directement rattachées au Directeur, le Service de l'Exécution du Budget du FNRB, le Service des Etudes et du Contentieux et les Services Annexes de Natitingou et de Parakou constituent les unités opérationnelles de la DPRV.

### **1.4.3.3- Service de l'Exécution du Budget du FNRB**

Les tâches exécutées au niveau de ce service concourent à fournir les prestations ci-après aux usagers :

- ✓ La délivrance des carnets de pension aux retraités, aux veuves, veufs et orphelins mineurs;
- ✓ Le changement de tuteur ;
- ✓ La révision des pensions pour retraités, veuves, veufs et orphelins mineurs;
- ✓ La reprise de liquidation de pension pour retraités, veuves, veufs et orphelins mineurs ;
- ✓ La validation des divers services (stagiaires, auxiliaires et assimilés) ;
- ✓ La régularisation du temps de service en détachement ;
- ✓ Le remboursement des cotisations ;
- ✓ Les avis sur les projets de décision d'évacuation sanitaire ;
- ✓ Les mises à disposition de fonds pour évacuation sanitaire ;
- ✓ La liquidation des frais de séjour pour évacuation sanitaire ;
- ✓ Le remboursement des frais engagés par les évacués ;
- ✓ Les commandes de biens et services en vue de l'équipement de la direction ;
- ✓ La conservation et la remise des livrets de pension ;

### **1.4.3.4- Service des Etudes du Contentieux et des Archives**

Le Service des Etudes et du Contentieux est chargé des activités et tâches relatives à :

- L'élaboration du budget annexe du Fonds National de Retraites du Bénin ;
- L'étude de toutes les questions et projets de textes relatifs aux pensions et aux rentes viagères ;
- L'étude de toutes les questions contentieuses portant notamment sur l'application de la législation et des règlements en vigueur en matière de pension et de rente viagère.

## 1.4.3.5-Les Services Annexes

Dans le souci de rapprocher les services de la DPRV de leurs bénéficiaires (pensionnés, agents en activité et autres usagers), les Services Annexes assurent au niveau des zones où ils sont installés une fonction régionale. Ils ont pour rôle de :

- Recevoir le courrier et les dossiers de pension des usagers de leur région respective ;
- Procéder à toutes les opérations relevant de la direction mère pour lesquelles une délégation leur est donnée ;
- Transmettre le courrier à la direction-mère ;
- Procéder à l'étude des dossiers et réclamer, au besoin, des pièces complémentaires ;
- Procéder à la remise des livrets de pension assignés dans les postes comptables de la région ;
- Délivrer les bulletins de visite médicale aux pensionnés du Fonds National de Retraites du Bénin résidant dans leur région;
- Régler les contentieux qui ne dépassent pas leur compétence ;
- Préparer les statistiques de leur ressort respectif en collaboration avec les recettes des Finances de la Région et les communiquer à la Direction des Pensions et des Rentes Viagères ;
- Préparer et transmettre le rapport mensuel d'activités à l'attention du Directeur des Pensions et des Rentes Viagères.

## 1.5- La chaîne des pensions

En dehors de la DPRV, beaucoup d'autres directions de l'administration publique sont impliquées dans le processus de traitement des dossiers.

Au niveau du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation : nous avons les directions et structures ci-après:

- Le Contrôle Financier : elle procède au contrôle du dossier traité et appose son visa sur le cas échéant :
- Le cabinet : Le Secrétariat Général valide le visa du Contrôle Financier en signant l'arrêté de concession de pension
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique : Effectue le contrôle du comptable et est chargé du paiement.

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Au Ministère du Travail et de la Fonction Publique et de celui de la Défense Nationale : nous avons respectivement :

- La Direction de la Règlementation et du Suivi des Carrières (DRSC) qui est chargée de l'établissement de l'Etat des Services et de l'envoi des dossiers de pension à la DPRV ;
- La Direction de l'Organisation du Personnel des Armées (DOPA): elle gère en relation avec la DPRV les dossiers du personnel militaires, des sapeurs-pompier, des forces nationales de la police et de la gendarmerie.

## 1.5.1- La pension de retraite

Elles constituent des allocations pécuniaires versées mensuellement et à vie aux Agents Permanents de l'Etat (visés par la loi n°86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires) après cessation définitive de leur activité professionnelle. La pension de retraite peut alors être concédée à:

\*L'agent ayant accompli au moins 15 ans de services effectifs ;

\*L'agent déclaré inapte à poursuivre sa carrière pour cause de maladie (suite à l'avis de la commission de réforme administrative ou sur sa propre demande) ;

\*L'agent de sexe féminin qui a accompli quinze ans de service effectif et mère de trois (03) enfants au moins ;

\*L'agent ayant accompli trente ans de services effectifs ou ayant atteint la limite d'âge de sa catégorie (60 ans pour la catégorie A ; 58 ans pour la catégorie B et 55 ans pour les catégories C, D et E).

Cette dernière mesure découle des dispositions de la loi n°2005-24 du 08 septembre 2005, modifiant et complétant la loi n°86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraites. Les bonifications pour âge et les avancements fictifs sont supprimées.

## 1.5.2- La pension réversion

Elles désignent les allocations versées aux ayants cause de l'agent décédé (en activité ou à la retraite). Il s'agit des pensions de veuves, de veufs et des Pensions Temporaires d'Orphelins mineurs (PTO).

### 1.5.2.1- La pension de veuve/ veuf

L'épouse légitime, si elle est visée sur la liste prévue à l'article 31 de l'ordonnance 063 du 29 décembre 1966 portant code des pensions civiles et militaires de retraite, ou si la preuve du mariage est faite, a droit à la pension de réversion égale à 50% de la pension d'ancienneté ou proportionnelle obtenue par le mari ou qu'il aurait obtenu le jour de son décès et augmentée le cas échéant de la moitié de la rente d'invalidité dont il bénéficiait ou aurait pu bénéficier.

### 1.5.2.2-La Pension Temporaire d'Orphelin (PTO)

Les orphelins mineurs quel que soit leur nombre ont droit, jusqu'à l'âge de 21 ans et sans condition d'âge, à une pension égale à 50% de la pension de la rente d'invalidité dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier leur géniteur. Si le nombre des enfants mineurs est inférieur ou égal à cinq, chaque orphelin mineur a droit à 10% de la pension d'ancienneté ou proportionnelle augmentée le cas échéant de 10% de la rente d'invalidité de leur géniteur. Si le nombre des enfants mineurs est supérieur à cinq (5) la pension et la rente leur revenant sont partagées entre eux à parts égales.

### 1.5.2.3-La pension d'invalidité

Elles constituent les pensions de retraites auxquelles s'ajoute la rente d'invalidité. La rente d'invalidité est une allocation mensuelle et viagère accordée à l'APE étant dans l'impossibilité définitive ou absolue de continuer ses fonctions par suite d'une infirmité. Cette infirmité peut résulter soit de blessures ou de maladies contractées ou aggravées soit en service ou à l'occasion du service, soit en accomplissant un acte de dévouement dans un intérêt public ou en exposant ses jours pour sauver une ou plusieurs personnes. La rente est liquidée dans les conditions prévues par les articles 22, 23 et 24 du code des pensions. En effet, une fois la réalité des infirmités établies, leur imputabilité au service, les conséquences ainsi que le taux d'invalidité appréciés par la commission de réforme, la liquidation respecte la formule suivante :

$$\text{Rente d'invalidité} = \text{taux d'invalidité} \times \text{salaire de base}$$

Le FNRB étant exclusivement réservé aux agents admis à la retraite et à leurs ayants cause, la liquidation de la rente des APE incapables partiellement et encore en activité ne peut alors se faire par le Fonds. Le vide juridique existant en cette matière, rend difficile voire impossible la liquidation de ces rentes d'invalidité. Dans le même ordre d'idée, l'APE peut subir lors de l'exercice de ses fonctions, un accident ayant entraîné son décès.

Dans ce cas, une pension de réversion est accordée à ses ayants cause et se calculera exclusivement sur la base du taux normal de pension, sans le bénéfice du taux de rente d'invalidité devant être accordée au défunt s'il était vivant. La DPRV dispose des applications informatiques telles que SICOPE et GESTOR. Contrairement à la DPRV, la DGTCP utilise le logiciel **ASTER** qui assure une prise en charge des livrets de pension envoyés par la DPRV.

### **1.5.2.4- L'allocation familiale**

Les titulaires d'une pension allouée au titre du FNRB et ayant des enfants mineurs à charge, bénéficient des avantages familiaux servis aux agents en activité.

Les titulaires d'une pension allouée au titre du FNRB et ayant des enfants mineurs à charge, bénéficient des avantages familiaux servis aux agents en activité.

Elles viennent en complément des pensions et sont accordées conformément aux dispositions des articles 7, 8, 9 et 10 du décret 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat. En effet, des allocations familiales sont payées compte tenu de la charge familiale de l'agent à la retraite. Ainsi, le pensionné tuteur d'enfant mineur (âgé de moins de 20 ans), perçoit une allocation de 2500F par mois et par enfant, jusqu'à concurrence de six (06) enfants. Les dossiers doivent être déposés dans un délai de deux (02) ans sous peine de prescription biennale.

### **1.5.2.5- La prise en charge sanitaire des retraités et de leurs ayants causes**

Les consultations, les soins médicaux et l'hospitalisation des pensionnés et de leurs familles sont partiellement prises en charge par le FNRB. En effet le FNRB supporte à hauteur de 80% les frais d'évacuation sanitaire, d'hospitalisation et les soins des pensionnés ; cela traduit le caractère social du FNRB.

## Section 2: Déroulement du stage et difficultés rencontrées

### 2.1- Déroulement du stage

Nous avons commencé notre stage le 17 Mai 2016 au Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation (MEFPD), plus précisément à la Direction Générale du Budget(DGB), au secrétariat administratif et des archives. Le secrétariat nous a permis en quelques sortes de connaître l'image de la maison (MEFPD) et la maîtrise des services dont dispose la DGB. Aussi a-t-on appris à enregistrer les courriers arrivés et départs vers les destinataires et le classement des courriers. Deux semaines après, on a été au Service des Etudes et du Contentieux où tout le personnel nous a accompagnés tout au long du stage pour la rédaction proprement dite du présent mémoire. À partir de plusieurs documents qu'on a lus portant sur la loi Organique relatives à la loi des Finances (LOLF), sur les attributions de la DGB et les attributions, organisation et fonctionnement de la DPRV on a donc jugé bon de conduire l'étude de la recherche sur le thème « *Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin* ». La durée dudit stage est très limitée (03mois). Ce stage a par ailleurs permis d'acquérir beaucoup de connaissances, et de constater les difficultés que rencontre le personnel de la DPRV dans la gestion du FNRB.

### 2.2- Difficultés rencontrées

Au cours de notre stage et de nos investigations, nous avons été confrontés à d'énormes difficultés. Elles sont relatives aussi bien au choix du thème d'étude, qu'aux structures d'accueil. En effet, on a choisi un thème qui est soumis au maître de mémoire et au maître de stage. Cette soumission a permis de constater que les données nécessaires à l'atteinte des objectifs spécifiques recherchés ne seront pas recueillies à temps compte tenu du temps réparti du stage. Les difficultés les plus énormes que nous avons rencontrées se situent surtout au niveau de la recherche de données, les informations étaient non disponibles, et celles pour joindre les personnes ressources le sont encore plus.

## **CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE**

Le présent chapitre expose d'abord dans une première section le cadre théorique de l'étude et ensuite le second s'attachera à la revue de littérature.

### **SECTION I : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE**

Cette section présente d'abord la problématique, les objectifs et enfin les hypothèses.

#### **Paragraphe 1 : Problématique**

##### **1-Problématique**

La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 à Paris au palais de Chaillot par la résolution 217 en son article 25 proclame que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et celui de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de pertes de ses moyens de subsistances par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ». Les fonctionnaires disposent d'un certain nombre de droits parmi lesquels figurent les droits pécuniaires qui imposent à l'Etat le devoir d'assurer la rémunération de leurs services actuels par l'allocation d'un traitement et de leurs services passés par l'allocation d'une pension de retraite. Au Bénin, la structure chargée de la gestion des pensions de retraites des Agents Permanents de l'Etat (APE) est le Fonds National de Retraites du Bénin (FNRB). Il est créé par la loi n°86-014 du 26 septembre 1986, portant code des pensions civiles et militaires de retraite. Pour les acteurs de cette gestion, il s'agira de mettre en place un dispositif cohérent de gestion de manière à accroître le bien être socioéconomique des fonctionnaires de l'Etat, depuis leur entrée en fonction jusqu'à la fin de leur carrière. Pour relever un tel défi qui est de la responsabilité sociale d'un Etat, chaque pays a dû adopter un régime de retraite hérité des pratiques coloniales. Le FNRB a opté pour le système du régime de répartition et joue à la fois le rôle de caisse de retraite et d'institution de protection sociale. Malheureusement, ce système de financement de retraite a atteint son apogée. Ceci, à cause des énormes problèmes de solvabilité que connaît le régime de retraite. Il faut en outre constater que la conjoncture économique nationale dégradée des années 1980, certaines décisions politiques et les dispositions de certains textes législatifs et réglementaires sont pour une large part, les causes du déséquilibre du budget du Fonds. Face à cette situation, la réforme du régime de retraite devient une nécessité. Depuis près de 40 ans, le FNRB a pratiqué un système de retraite qui affiche

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

aujourd'hui des résultats qui montrent les limites du système. Face à ces difficultés, de nombreuses études ont été menées sur le FNRB et ont identifié les différentes causes de son déséquilibre qui est structurel. C'est pourquoi, les autorités, entre **2000 et 2001**, ont lancé des réformes en procédant à l'informatisation de toute la chaîne des pensions. Malgré toutes ses réformes entreprises, force est de constater que certains objectifs fixés dans la gestion des cotisations du FNRB ne sont toujours pas atteints et ceci à cause :

- du défaut d'émission des titres de recettes de régularisation (des recettes sans ordonnancements préalables);
- du manque de sincérité et de réalisme dans les prévisions de recettes ;
- de l'insuffisance des ressources du Fonds face à ses charges ;
- de l'exécution des dépenses au-delà des crédits ouverts ;
- de l'inefficacité du suivi dans le recouvrement des cotisations des APE en Position de détachement.
- de la légèreté dans la gestion des ordres de recettes (OR).

Au vue de tout ce qui précède et de l'importance du Fonds National de Retraites du Bénin pour la nation et dans l'optique de la pérenniser, la conduite d'une meilleure gestion du budget du fonds s'avère indispensable.

Ainsi la question fondamentale est de savoir en quoi la gestion du budget disponible est-elle adaptée au financement du régime de retraite des Agents Permanents de l'Etat?

L'étude se propose donc de trouver une approche de solution aux questions spécifiques ci-après :

- Les dépenses expliquent t'elles le déficit du solde financier du fonds ?
- L'effet du rapport entre le nombre de cotisants sur le nombre de retraités contribue-t-il à l'insuffisance des ressources propre du fonds ?

## Paragraphe 2 : Objectifs et Hypothèses de recherche

### 2.1-Objectifs

- **Objectif général**

L'objectif principal de l'étude est d'analyser le mode de gestion consacré au Fonds National de Retraites du Bénin.

- **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques qui vont permettre d'atteindre l'objectif général sont :

- Evaluer l'impact des dépenses sur le solde financier du Fonds
- Etudier l'effet du rapport entre la population active et la population en retraites

sur les ressources propres du fonds.

### 2.2-Hypothèses

Sur la base des objectifs spécifiques ci-dessus mentionnés deux hypothèses de recherches ont été formulées :

**H1** : L'exécution des dépenses au-delà des crédits ouverts explique le déficit du solde financier du fonds.

**H2** : Le nombre important des agents retraités de l'Etat contribue à l'insuffisance des ressources propre du fonds face à ces charges.

## SECTION II : REVUE DE LITTERATURE

Cette section est consacrée à la littérature théorique et celle empirique.

### 1. Revue théorique

La politique budgétaire est une politique économique qui consiste à utiliser le budget de l'Etat pour atteindre certains objectifs. Autrefois le budget de l'Etat ne jouait pas de rôle économique. Il servait seulement à procurer des ressources à l'Etat afin d'assurer le bon fonctionnement des administrations. Les analyses de l'économiste anglais **Keynes J.M.** ont donné une justification théorique à cette idée en montrant que l'utilisation du budget pouvait influencer la demande des agents économiques (consommation des ménages, investissement des entreprises). Le budget de l'Etat peut être utilisé dans le cadre d'une politique de régulation de la conjoncture. Cette régulation peut jouer dans les deux sens : dans un sens **expansionniste** lorsque l'on cherche à soutenir ou à favoriser l'activité économique (situation où le chômage est important) ou dans un sens **restrictif** lorsque l'on cherche à réduire la demande des agents économiques (situation **inflationniste** ou déficit extérieurs importants).

Pour **Keynes J.M.**, les recettes et les dépenses publiques constituent des stabilisateurs budgétaires automatiques. Ils exercent spontanément une action contra-cyclique sur l'activité économique, c'est-à-dire d'atténuation des aléas de la conjoncture économique.

En effet, si une grande partie des dépenses publiques sont indépendantes des variations à court terme de l'activité économique (les dépenses de rémunération et de retraite des fonctionnaires), certaines d'entre elles sont, en revanche, mécaniquement liées à la conjoncture. C'est notamment le cas des dépenses d'indemnisation du chômage ou des prestations sociales versées sous condition de ressources, qui augmentent quand l'activité économique se dégrade. Lorsque l'activité économique ralentit, les dépenses publiques ont tendance à s'accroître tandis que les entrées de recettes ralentissent mécaniquement, ce qui provoque une détérioration du solde budgétaire. La détérioration de l'activité économique provoque alors un transfert de revenus des administrations publiques vers les ménages et les entreprises, ce qui atténue mécaniquement l'effet du ralentissement économique sur les revenus de ces derniers.

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

A l'inverse, en période de forte expansion économique, les prélèvements fiscaux et sociaux augmentent mécaniquement, tandis que les dépenses diminuent, ce qui a tendance à freiner la croissance de la demande intérieure.

Par conséquent **Keynes J.M** dans son analyse, affirme que les recettes et les dépenses publiques fonctionnent comme des stabilisateurs automatiques puisqu'elles contribuent à amortir les variations conjoncturelles dans l'activité économique. Cependant, ce mécanisme de stabilisateur automatique ne fonctionne pleinement que si les ménages et les entreprises ne modifient pas leur comportement de consommation, et si les taux d'intérêts ne sont pas affectés par la croissance de la dépense publique en période de récession. En cas de forte dégradation de la conjoncture économique, les gouvernements peuvent être tentés de mener une politique budgétaire volontariste. Une telle politique consiste à soutenir l'activité économique à court terme, en faisant jouer **le multiplicateur keynésien** qui n'est rien d'autre que le mécanisme macroéconomique mis en évidence par Keynes, qui permet de compenser la faiblesse des dépenses privées par un accroissement des dépenses publiques. En effet une augmentation des dépenses publiques engendre des revenus supplémentaires qui sont partie consommés, pour partie épargnés, et pour partie récupérés par les administrations publiques sous la forme d'impôts et des cotisations sociales. La partie de ces revenus supplémentaires qui est consommée vient nourrir la demande intérieure adressée aux entreprises. Ces dernières peuvent dès lors augmenter leurs investissements, leurs emplois, et distribuer des revenus supplémentaires. Le surcroît de dépenses publiques provoque par conséquent un effet cumulatif (un effet multiplicateur) qui stimule d'autant plus l'activité économique que les revenus sont peu épargnés, peu imposés, et que la demande de consommation s'adresse principalement aux entreprises nationales. Dans le mécanisme du multiplicateur développé par **Keynes J.M**, les dépenses publiques représentent une composante de la demande globale (avec la consommation, l'investissement et les exportations), une augmentation de ces dépenses produit, grâce au mécanisme en chaîne du multiplicateur, un accroissement plus important de la production nationale. Ces mécanismes jouent favorablement dans deux circonstances différentes, lorsque le déficit est provoqué volontairement par la politique économique (on parle de déficit structurel) et lorsque le déficit résulte uniquement de l'évolution de la conjoncture économique (déficit conjoncturel). Lorsque le déficit est lié à la seule conjoncture, le mécanisme du multiplicateur peut même provoquer un retour automatique à l'équilibre budgétaire. Cet enchaînement économique qui a reçu le nom de stabilisateur automatique est la suivante : une récession ou une baisse de l'activité provoquent de moindres recettes fiscales

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

(ayant moins de revenus, les agents versent moins d'impôts) ; cette baisse des impôts soutient et stimule la demande des ménages et des entreprises, ce qui permet ensuite de rééquilibrer le budget (les impôts augmentent). Le même mécanisme peut jouer en sens inverse, dans le cas d'une surchauffe de l'activité, lorsqu'une demande trop vigoureuse risque de provoquer une inflation ou un déficit extérieur : **Surchauffe => Augmentation des impôts => Excédent budgétaire et baisse de la demande => Fin de la surchauffe et retour à l'équilibre budgétaire.**

De même la notion de **stabilisateur automatique** à pour intérêt dans l'analyse de **Keynes** de montrer que l'apparition d'un déficit conjoncturel ne doit pas amener les autorités économiques à réagir immédiatement en diminuant autoritairement la demande des agents pour revenir à l'équilibre budgétaire. Les pouvoirs publics doivent éviter de prendre des mesures rigoureuses car le budget revient automatiquement à l'équilibre. Dans une conjoncture difficile, le budget déficitaire soutient la demande ; on dit qu'il joue un rôle contra-cycle (son action sur la demande est opposée à l'effet négatif de la conjoncture).

La notion de contrôle de gestion dans les services publics a suscité maint réflexion dans le rang des savants. Ainsi selon **Henri G. (2005)** le contrôle de gestion est un " système de pilotage mis en œuvre par le responsable d'une unité ou d'un programme en vue d'améliorer le rapport entre les moyens engagés, l'activité développée et les résultats obtenus, notamment par le biais d'outils comptables ou statistiques ". Il s'est développé dans l'administration en même temps que se diffusaient de nouvelles pratiques de gestion publique inspirées des exemples étrangers. En effet, la gestion par la performance justifie la création d'outils de pilotage et de compte-rendu, permettant aux gestionnaires de disposer d'informations nouvelles pour être en mesure d'assumer leurs missions (détail des indicateurs de gestion, tableaux de bord, etc.). Ceci est renforcé par l'autonomie plus grande des gestionnaires de programme et de budgets opérationnels de programme, et la dépenses mise en place d'un dialogue de gestion entre les différents niveaux de l'administration.

Cependant, le contrôle de gestion dans l'administration vise d'abord à piloter les résultats intermédiaires attendus de l'activité des services. Il est donc davantage orienté vers le pilotage des résultats directs des actions que vers la mesure de l'impact final des politiques.

Selon **Lochard J.** la gestion budgétaire est une nécessité absolue. Elle permet à la fois d'atteindre ses objectifs et de ne pas se laisser surprendre par des dérives éventuelles. Mais alors qu'il y a seulement quelques années, on pouvait faire des prévisions à un an sans trop se tromper,

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

aujourd'hui l'accélération des événements et des techniques oblige à développer et à maîtriser de mieux en mieux les outils de prévision.

Il ne s'agit plus d'une suite de tableaux à double entrée qui s'emboîtent mais d'une multitude d'hypothèses qu'il faut envisager et chiffrer ; heureusement, l'informatique permet de faire face sans trop de dommages à ces nouvelles exigences et permet à la gestion budgétaire d'être une aide au pilotage en milieu perturbé et incertain.

De la notion de budget à celle du budget annexe, **CROSS R. (2010)** définit le budget comme une sorte de planification à court terme des activités économiques et financières de la puissance publique. Ainsi, le budget prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat ». **MUZELLEC R. (2007)**, reconnaît au budget annexe deux principes à savoir le principe de participation et celui de l'autonomie.

**Principe de participation** : leur déficit est comblé par le budget général de l'Etat, leur excédant est porté au budget ; leurs fonds d'approvisionnement sont initialement dotés sur les crédits d'investissement du budget général. Le budget général peut supprimer sa participation au budget annexe. Un budget annexe peu à l'exécution du budget annexe doit faire apparaître un solde créditeur à la section de fonctionnement; seul le montant de l'excédent d'exploitation non affecté par la loi des finances à la couverture des dépenses d'investissement du budget annexe peut être versé au budget général ; le versement ne peut être définitivement fixé qu'en fonction du solde créditeur constaté en fin d'exercice.

**Principe d'autonomie** : sont dotés des budgets annexes, les services qui n'ont pas de personnalité morale. Il s'agit de permettre à des services non personnalisés de fonctionner comme des entreprises privées puisqu'ils disposent de ressources propres. Ils traduisent un compromis entre l'intégration au budget et l'érection en établissements industriel ou commercial.

De nombreux pays dont le système de retraites est financé par répartition doivent affronter des déficits courants qui sont couverts par le recours à l'impôt et à l'endettement public. Toutefois, même les régimes de retraites à l'équilibre engendrent des problèmes budgétaires lorsque le niveau élevé des taux de cotisation évince les recettes du budget de l'Etat, comme l'impôt sur le revenu, ou lorsqu'ils absorbent une capacité d'endettement qui serait mieux utilisée à des investissements de long terme. Un haut niveau de cotisations et de taxes aussi bien que l'accroissement de la dette à des fins de financement de la consommation courante peuvent aussi avoir des conséquences négatives sur les perspectives d'un pays en matière de croissance et d'emploi.

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Les déficits à court terme ne sont l'apanage ni des pays dont la population est relativement âgée, ni des pays qui affrontent les conséquences de la transition économique. Les pays à démographie favorable ont souvent des régimes de retraites publics dont le degré effectif de couverture de la population est faible, mais leurs problèmes immédiats ne sont pas très différents de ceux des sociétés plus âgées : déficits persistants, retards dans le paiement des prestations et recours important au budget de l'Etat.

En outre selon la Banque Mondiale les retraites publiques sont soumises à de nombreuses sources de risque politique. Premièrement, c'est le plus évident, on peut citer l'octroi de prestations relativement élevées aux personnes déjà retraitées avant que le système ne soit arrivé à maturité et alors que les recettes de cotisations couvrent aisément les dépenses, de même que les promesses comparables faites aux futurs retraités et qui ne peuvent pas être honorées à des taux raisonnables de cotisations. En second lieu, on doit mentionner la sensibilité excessive des prestations à la situation budgétaire à court terme de l'Etat : cela se produit indifféremment dans les pays développés et moins développés, comme le prouve l'expérience des pays membres de l'Union européenne obligés de se conformer aux critères budgétaires du Traité de Maastricht.

Troisièmement, on constate une sensibilité également excessive des prestations à la situation à long terme du besoin de financement du secteur public, ce qui fait douter que les promesses faites actuellement aux baby-boomers pourront être tenues.

Notons que, la connaissance des causes du déficit budgétaire du Fonds se fait généralement d'une part à travers l'analyse des économies des pays développés, et d'autre part à travers l'analyse des économies des pays en voie de développement. Du point de vue de l'analyse des économies développées, la plupart des économistes s'accordent pour reconnaître aujourd'hui que les déficits budgétaires insoutenables observés après la deuxième guerre mondiale résultent de la détérioration de la matière imposable et de la croissance des dépenses publiques. Il se dégage ainsi trois principales causes expliquant le cumul successif des déficits budgétaires à savoir :

-de généreuses pensions aux populations, une protection sanitaire nationale, des programmes de bien-être des enfants et familles, un système généralisé d'éducation publique et des allocations de chômage pour le long terme ont été diversement accordés.

-les tendances démographiques dans les pays développés, les subventions et les transferts sociaux jusqu'à une période récente étaient considérés comme des obligations de l'Etat à l'abri de toute attaque politique. Cette pratique populaire a commencé à connaître un

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

frein avec une tendance démographique marquante. En effet, jusqu'à 1990, ces subventions et transferts sociaux impliquaient encore les personnes âgées de plus de 60 ans. D'importantes pensions publiques étaient structurées dans des systèmes de « pay-as-you-go » qui signifie que les bénéficiaires provenaient des taxes courantes et non des paiements effectués par les bénéficiaires pendant leur vie professionnelle. La longévité des travailleurs supposait donc que si les taxes courantes n'augmenteraient pas, l'Etat ne pourra pas leur payer les pensions jusqu'à la fin de leur retraite. De plus, la relative jeunesse de la population active renforce son espérance de vie. Par conséquent, les bénéficiaires sur de longues et interminables années continuent d'obtenir les prestations sociales du Fonds. Dès lors, l'Etat se trouvait alors dans une situation précaire de trésorerie pour n'avoir pas prévu les crédits sur le long terme. Aussi, d'autres éléments ont rendu les calculs incertains à savoir, le gel du recrutement dans la fonction et l'accroissement rapide des coûts de protection sanitaire.

Les entreprises capitalistes se caractérisent par un conflit inhérent à leur organisation entre les travailleurs et les capitalistes. Pour les marxistes, le travail du manager consiste à transformer la « force de travail » en travail effectif face aux demandes contradictoires des capitalistes et des travailleurs (Tinker E. 2003).

Les demandes étant antagonistes et le manager ne pouvant satisfaire les propriétaires de capitaux et les travailleurs, il doit choisir. Ce choix se fera alors uniquement en direction des actionnaires.

Dans cette perspective, le budget ainsi que le contrôle budgétaire n'est pas neutre, c'est un outil de contrôle de la force de travail qui ne sert pas uniquement à la recherche de performance de l'organisation. Il permet de légitimer des intérêts partisans en contribuant au contrôle et à la domination du travail et en renforçant le mode dominant de production, c'est-à-dire l'entreprise capitaliste (Covaleski P, 1996).

Le contrôle budgétaire permet donc d'exploiter les travailleurs en fournissant des informations aux managers sur l'atteinte des objectifs permettant la satisfaction des propriétaires de capitaux. Ceci n'étant possible qu'à la condition que la force de travail soit flexible et qu'elle ne puisse pas lutter ou résister aux capitalistes (Armstrong, 2000 ; Armstrong, 1996 ; Hopper et Armstrong, 1991).

En transformant les flux physiques en flux financiers, la comptabilité et le contrôle de gestion créent un « royaume » de calcul économique (Miller, 1994).

On peut penser que ce calcul économique repose sur un savoir qui se traduit en un pouvoir (par le contrôle social et la normalisation des individus) et inversement. « Pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un et l'autre : il n'y a pas de relations de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne constitue en même temps des relations de pouvoir » (Foucault, 1975, p. 36 cité par Sponem 2004).

Dans cet esprit, Hoskin et Macve (1986) évoque la comptabilité comme un savoir codifié qui a permis l'émergence d'une technologie de pouvoir. Le « savoir comptable », par sa technicité, reposant sur une analyse computationnelle, est généralement perçu comme objective. Le budget est donc moins remis en cause par ceux sur lesquels il s'applique, que d'autres techniques de contrôle (Knights et Collinson, 1987).

Le contrôle budgétaire reposant sur le savoir comptable permet de surveiller l'activité des autres, quelle que soit la distance géographique et le domaine d'activité. Selon la théorie foucauldienne, le contrôle budgétaire est donc une technique disciplinaire qui rend gouvernable les individus dans une organisation. Le budget apparaît alors comme une prison mentale permettant de contrôler, surveillé à tout moment sans être vu.

## 2. Revue empirique

Notre objectif à ce niveau est de faire un tour global des différentes études qui ont été faites dans le cadre de la gestion du fonds national de retraites et qui sont disponibles.

**TOUZE V. (2002)**, a fait le point des différents organismes de sécurité sociale de la sous-région puis de leur statut juridique. Il a précisé à la fin de son rapport deux solutions alternatives pour une meilleure définition du statut juridique et financier du FNRB. La première vise la suppression du budget annexe que constitue le Fonds. Ainsi, dans un premier temps, le maintien du dédoublement fonctionnel sera de mise. En effet, les deux structures (DPRV et DOPA) qui participent à la gestion des pensions du FNRB pourront conserver leur caractère purement administratif seulement qu'il ne sera plus question de budget annexe au FNRB mais plutôt de budgétisation de la pension. Dans un second temps, toujours en conservant le caractère administratif du FNRB, elle suggère la création d'une structure centrale de gestion des pensions qui peut avoir des annexes qui lui seront administrativement rattachées. Cette structure sera un Etablissement Public Administratif doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière.

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Cet établissement prendrait en charge toutes les attributions de la Direction des Pensions et Rentes Viagères (DPRV) et celles de la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA). Il aura en charge la gestion des pensions dans le cadre d'un budget autonome à l'instar de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

La seconde stratégie vise le maintien du budget annexe. Pour ce faire, il conviendrait d'envisager la suppression du dédoublement fonctionnel qui existe, de procéder à la réorganisation de la DPRV et à l'informatisation totale de la gestion des pensions de retraites.

Egalement, l'Institut de la Banque Mondiale, le Groupe de Développement Humain dirigé par le **Dr Holzmann Robert et l'Équipe des Retraites de la Banque mondiale** a effectué en 2004 un diagnostic, sur le système des retraites modernes. Il a affirmé que la structure administrative chargée de diriger un plan de retraite, doit être apte à la diriger de façon efficace en fournissant des prestations de retraite adéquates, accessibles, durables et diversifiées ; les dispositions et institutions réglementaires et de contrôle doivent être mises en place. Ces dernières doivent disposer d'un statut juridique très clair et effectuer les activités comme la collecte des cotisations, la tenue des registres, le paiement des prestations, l'exacte appréciation de l'importance des marchés financiers et la capacité de superviser les institutions financières.

**KOSSOUHO R. (2008)** dans son étude sur (la sécurité sociale) déclare que « la gestion des pensions et des rentes viagères par un service public administratif, sans personnalité distincte de celle du ministère des Finances et doté d'un budget annexe, a conduit à tous les errements et confusions. Il devient par conséquent nécessaire, d'identifier le type de structure et le système idoines à la gestion des pensions et des rentes viagères allouées aux fonctionnaires de l'Etat en République du Bénin ». Il précise dans son document que, avec le choix d'un régime de retraite basé sur la capitalisation ou la répartition, le FNRB doit être un service public administratif. La question cruciale qui se poserait serait le choix d'un régime financier ; en effet, cet établissement public peut être doté soit d'un budget annexe, soit d'un budget autonome. Pour ce faire, l'auteur précise que les deux modes de gestion (Etablissement Public doté d'un budget annexe ou d'un budget autonome) quel que soit le système de retraite choisi est envisageable. En conclusion, il préconise de tenir compte de tous les avantages et inconvénients qui résulteraient du choix à opérer.

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Pour DAVANNE L. (1997), membre du Conseil d'Analyse Economique de la France, le débat sur les retraites est dominé par les deux méthodes aujourd'hui utilisées pour financer les revenus des inactifs : la répartition pure, système dans lequel les pensions sont payées, année après année, par un prélèvement sur les revenus des actifs et où actifs et retraités acquièrent des droits appelés aussi « dette implicite du système de retraite » et la capitalisation pure, où les inactifs vivent de l'épargne accumulée pendant leur période d'activité. Le couplage des deux systèmes encore appelé approche à plusieurs paliers est défendu par les économistes de la banque tels que Holzmann (1988), dans le cadre des réformes de retraites parce que c'est cette approche qui améliore le bien-être social.

Par ailleurs, **VLAAT R. (2002)**, précise clairement les critères de distinction d'un établissement public administratif. Ces critères sont relatifs à l'objet du service, aux modalités d'organisation et du fonctionnement du service et à l'origine des services.

## CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE ET RESULTATS

La méthodologie s'articule essentiellement en deux points et traite successivement la méthode d'analyse des données notamment l'analyse statistique et l'analyse économétrique puis la nature et la source des données.

### SECTION I : METHODOLOGIE DE RECHERCHE

#### Paragraphe1 : Méthode d'analyse

Dans cette partie, l'étude aborde dans un premier temps la spécification du modèle et dans un second temps la procédure d'estimation.

#### 1.1.Modèle d'analyse

Pour identifier les déterminants du déficit du fonds national de retraites du Benin, l'étude a utilisé le modèle de régression multiple. Ce modèle exprime les déficits en fonction des facteurs recettes et dépenses. La forme générale de ce modèle se présente comme suit :

$$Y_t = a + b_1x_{1,t} + b_2x_{2,t} + \dots + b_{k-1}x_{k-1,t} + u_t \quad (1)$$

Avec :

$Y_t$  : Le déficit du solde financier à l'instant (t). Elle représente la variable dépendante (variable expliquée).

$x_{1t}, x_{2t}, x_{k-1t}$  : Les réalisations observées en (t) des variables explicatives encore appelées variables indépendantes. Le modèle est multiple s'il y en a plus d'une.

$a, b_1, \dots, b_{k-1}$  : Les paramètres inconnus dont on recherche la valeur (paramètre à estimer).

$u_t$  : Le terme d'erreur.

#### 1.2.Modèle spécifié

Pour étudier les déterminants du déficit du FNRB, la revue de littérature nous a permis de faire le choix des variables. Les variables opérationnelles utilisées dans le cadre de cette étude sont de deux sortes : celles qui sont exogènes c'est-à-dire déterminées hors du modèle et celles qui sont endogènes c'est-à-dire expliquées par le modèle. Il s'agit de :

- SF : Le déficit du solde financier qui est la variable endogène
- Re : Les recettes du FNRB et
- De : Les Dépenses qui sont toutes deux des variables exogènes

De là, le modèle spécifié à écrire se présente comme suit :

$$\mathbf{SF} = \mathbf{a} + \mathbf{b}_1(\mathbf{Re})_t + \mathbf{b}_2(\mathbf{De})_t + \boldsymbol{\varepsilon}_t \quad (2)$$

Avec :

$(a, b_1, b_2)$  des coefficients à estimer

$\boldsymbol{\varepsilon}_t$  : le terme d'erreur

D'après la théorie économique nous pouvons émettre les hypothèses suivantes sur les signes espérés des paramètres des variables.

**Tableau 1 : Signes attendus des paramètres des variables**

Paramètres	Recettes	Depenses
Signes espérés	+	+

**Source** : Réalisé par les auteurs, 2016.

### 1.3.Procédure d'estimation

#### ✓ Test de racine unitaire

C'est le test de Dickey-Fuller Augmented (ADF) qui est utilisé pour vérifier la stationnarité des séries à partir du logiciel Eviews 7.0. L'intérêt de la condition de stationnarité est que l'effet produit par un choc sur une série non stationnaire est transitoire. Et, dans ce cas, il devient difficile de cerner l'effet d'une série sur les variables d'une autre qui est non stationnaire. Ce qui conduit à des régressions fallacieuses pour des modèles comportant des séries non stationnaires.

#### ✓ Test de cointégration

Lorsque les séries ne sont pas stationnaires à niveau, il y a présomption de cointégration qu'on vérifie par le test de cointégration de Johansen. Si les séries sont cointégrées, un modèle de correction d'erreur est spécifié. Ce dernier traduira la

dynamique de court terme alors que le modèle initial sera celui d'un équilibre de long terme.

### ✓ **Test de validation du modèle**

La méthode d'estimation qui sera utilisée sera la méthode des moindres carrés ordinaires. La validation statistique de la qualité globale du modèle est appréciée par le coefficient de détermination du modèle et par le test de Fisher. L'analyse de la qualité globale du modèle s'effectue à travers le coefficient de détermination du modèle ( $R^2$ ). Ce coefficient explique la part de l'évolution de la variable dépendante qui est expliquée par les variables exogènes. La validation de la qualité individuelle des variables sera appréciée par la probabilité associée à chaque variable.

### ✓ **Test de significativité des variables explicatives**

Les variables explicatives dans le cadre de l'étude peuvent être non significatives dans l'explication de la variable dépendante du modèle. Ainsi à partir du modèle de long terme estimé par les MCO, la significativité de chacune des variables explicatives est déterminée par la lecture des probabilités critiques qui seront inférieurs à 5% ou les « t- Statisticien valeur absolue » qui seront supérieurs à 1,96. Quant à la significativité globale du modèle, elle est déterminée à travers la prob (F-Statistic) qui doit être inférieur à 5%.

### ✓ **Le test de Breusch-Godfrey**

L'un des tests adéquats pour détecter une éventuelle corrélation des erreurs est le test de Breusch-Godfrey. Il y a absence d'auto-corrélation si la probabilité associée au test de Fisher est supérieure à 5 % et inférieure sinon.

### ✓ **Le test d'homoscédasticité de White**

Il permet de voir si la variance du terme d'erreur est une constante ou non. Les erreurs sont homoscédastiques si la probabilité de la statistique de Fisher est supérieure à 5%.

### ✓ **Le test de normalité de Jarque-Bera**

Ce test permet de vérifier la normalité d'une distribution statistique. Il y a normalité quand Jarque-Bera est inférieur à 5,99 ou quand sa probabilité est supérieure à 5%.

### ✓ **Le test de stabilité de Cusum et Cusum Carre**

Il permet de vérifier la stabilité du modèle estimé. Il y a stabilité quand les courbes ne sortent pas du corridor.

### **Paragraphe 2 : Nature et sources des données**

Les données relatives à notre étude ont été collectées dans les structures ci-après :

- Les données sur l'évolution des recettes et des dépenses du FNRB ont été collectées à la Direction des Pensions et des Rentes Viagères (DPRV).
- Le MFPTRAI à travers la direction des retraites et des archives pour la statistique quinquennale des départs à la retraites
- La bibliothèque de l'ENEAM pour s'inspirer des travaux déjà réalisé dans l'étude de la problématique d'une meilleure gestion des fonds du FNRB.

## SECTION II : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Après avoir présenté les différentes méthodes d'analyses, nous passons à présent aux applications statistiques et économétriques afin de vérifier nos différentes hypothèses. Pour ce faire, nous présentons dans un premier temps les estimations puis dans un second temps les analyses des résultats.

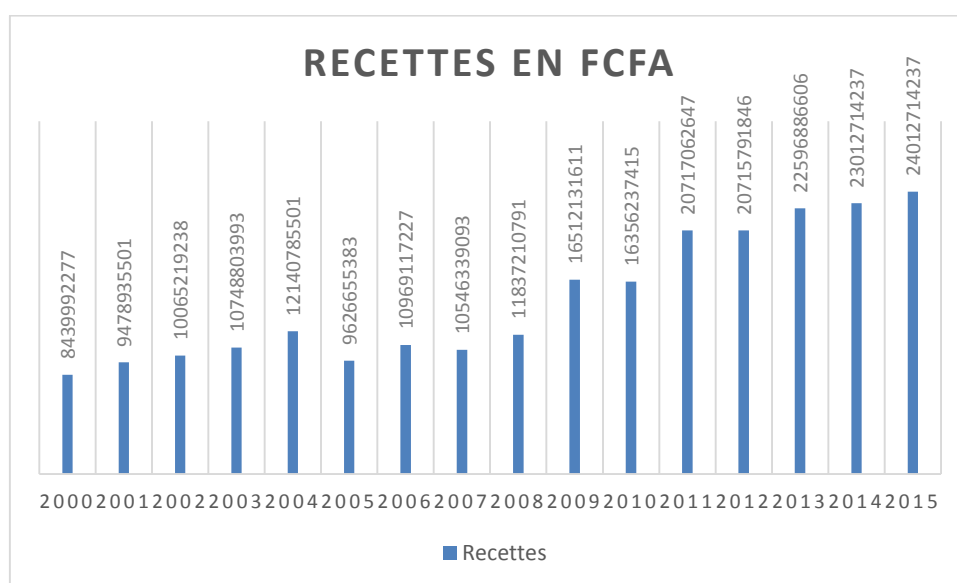
### Paragraphe 1 : Présentation des résultats

Cette section consiste à présenter les résultats et de procéder à leurs analyses.

#### 1.1. Résultat de l'analyse descriptive

Elle consiste à faire ressortir l'évolution de chaque variable en fonction du temps. Ainsi nous avons les graphiques suivants.

**Graphique1 : Evolution des recettes du FNRB de 2000 à 2015.**



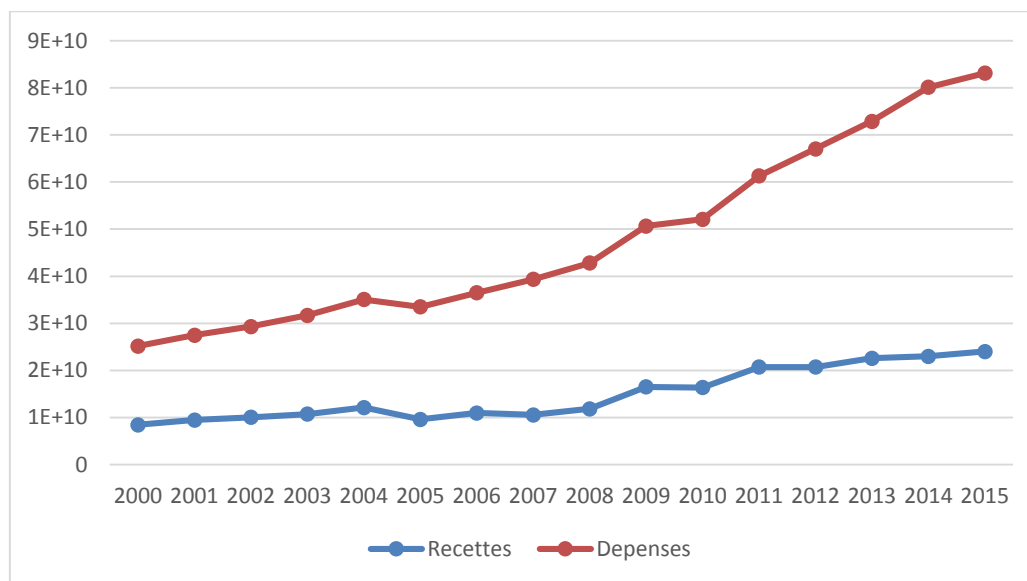
**Source :** Réalisé par les auteurs, 2016

Ce graphique met en évidence l'évolution des recettes du FNRB entre 2000-2015. En effet les recettes ont connu une augmentation sur les périodes allant de 2000 à 2004 et de 2008 à 2015 passant respectivement de 843992277 FCFA en 2000 à 12140785501 FCFA en 2004 et de 11837210791 FCFA en 2008 à 24012714237 FCFA en 2015. Cette augmentation observée sur cette période peut s'expliquer par l'augmentation du taux de cotisation, l'affiliation des agents contractuels de l'Etat au FNRB ainsi que le reversement aux FNRB des différents retenus pour pension (6% et 14%) opéré sur les rappels issus de l'exploitation des actes d'avancement, et de reclassement des APE en fonction.

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

Entre 2004-2007 les recettes ont connu une baisse de 12140785501 FCFA à 10546339093 FCFA sur ladite période. Cette baisse peut-être en partie expliquée par l'inefficacité du suivi dans le recouvrement des cotisations des APE en Position de détachement et aussi de la légèreté dans la gestion des ordres de recettes (OR).

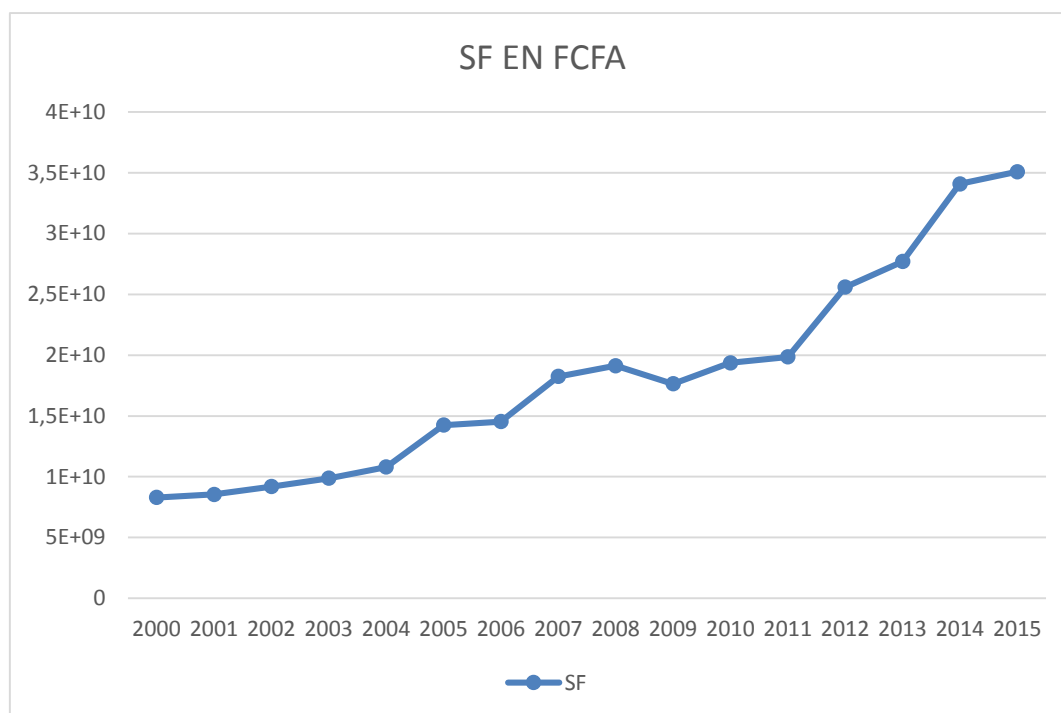
**Graphique2 : Evolution des recettes et des dépenses de 2000 à 2015.**



**Source :** Réalisé par les auteurs, 2016

Le graphique 2 montre une courbe des dépenses qui est au-dessus de celle des recettes sur toute la période d'observations. Sur la période de 2000 à 2015, le FNRB n'a donc pas connu d'excédent budgétaire. Les recettes ont à peine dépassé 22 milliards sur la période avec une moyenne de 14,2 milliards alors que les dépenses sont montées jusqu'à 52 milliards avec une moyenne de 31,4 milliards. L'écart entre la courbe des recettes et celle des dépenses est resté presque constant sur la période de 2000 à 2005 mais de 2006 à 2015 on remarque que la courbe des dépenses s'écarte beaucoup plus de la courbe des recettes. L'écart entre les dépenses et les recettes engendre une courbe de déficit dont le graphique ce présente ci-dessous :

**Graphique3 : Courbe du déficit du FNRB de 2000 à 2015.**



**Source :** Réalisé par les auteurs, 2016.

Le déficit du FNRB a évolué de façon croissante sur la période de 2000 à 2015. Le déficit moyen calculé pour la période de 2000 à 2015 est de 17,13 milliards. Ce déficit est passé de 8,9 milliards à 19,12 milliards en 2008 soit le double de celui de 2000. Le niveau de déficit a ensuite chuté l'année suivante avant de connaître une évolution progressive jusqu'à atteindre 19,84 milliards en 2011. On note à la fin de cette évolution une hausse considérable du déficit entre la période allant de 2012 à 2015 passants de 25,59 milliards à 34,07 milliards en 2015.

## Paragraphe 2 : Résultats de l'analyse économétrique

Dans cette partie nous procédons aux différents tests diagnostic sur les variables de l'équation pour la vérification des hypothèses.

### 2.1- Synthèse des résultats du test de stationnarité des séries

Dans cette partie, nous avons appliqué le test de Dickey-Fuller augmenté aux différentes variables de notre modèle afin de déterminer l'ordre d'intégration de celles-ci. Les résultats de ce test sont consignés dans le tableau ci-dessous et les détails relatifs à ce test figurent aux annexes.

**Tableau 2: Synthèse des résultats du test de stationnarité des séries en niveau**

Variables	ADF Test statistique	t-statistique	Probabilité	Ordre d'intégration
SF	-3,609031	-3,595026	0,0486	0
Recettes	-7,328392	-3,6112199	0,0000	0
Dépenses	-4,363735	-3,562882	0,3899	0

**Source :** Réalisé par les auteurs, 2016.

Les résultats des tests de stationnarité ont permis de conclure que les variables recettes et dépenses sont stationnaires en niveau. En effet les valeurs calculées de la t-statistique du Dickey-Fuller sont inférieurs aux valeurs tabulées correspondantes au seuil de 5%. On ne peut donc pas rejeter l'hypothèse alternative de racine unitaire. Alors il n'y a pas de risque de cointégration, on peut donc se passer du test de cointégration.

## Estimation du modèle et validation

### ➤ Estimation du modèle

**Tableau 3: Synthèse des résultats de l'estimation du modèle**

Variables	Coefficient	Ecart type	t-statistique	Probabilité
Recettes	0,421481	0,098218	4,291296	0,0002
Dépenses	-0,807549	0,046415	-17,39861	0,0000
C	1,17E+09	2,94E+08	3,974607	0,0004

**Source :** Réalisé par les auteurs, 2016.

Il ressort du tableau ci-dessus l'équation suivante :

$$SF = 1,17E + 0,9 + 0,421481(Re)_t - 0,807549(De)_t + \varepsilon_t$$

## ✓ Validation du modèle

**Tableau4 : Récapitulatif des résultats des tests sur la qualité individuelle des estimateurs et sur la qualité globale de l'ajustement du modèle**

Variabes	C	Recettes	Dépenses
Valeurs des statistiques de Student	3,944607	4,291296	-17,39861
Valeur du R <sup>2</sup>	0,980136		
Valeur de la statistique de Fisher	0.000000		

**Source :** Réalisé par les auteurs, 2016.

- La valeur tabulée de la statistique de Student au seuil de 5% de degré de liberté  $32-3 = 29$  (avec 32 : le nombre d'observations et 3 : le nombre de paramètres) est égale à 1,96. Cette valeur est inférieure aux statistiques de Student relatives aux différents paramètres estimés de notre modèle. Par conséquent, la qualité individuelle des estimateurs est bonne.
- La valeur du  $R^2$  est très proche de l'unité montrant que le modèle est bien spécifié. Cela se trouve confirmé par le test de Fischer dont la probabilité associée à sa statistique calculée (Voir annexe 5) est inférieure au seuil de risque de 5%. D'où la régression est globalement significative.
- **Prob=0.2247>0,05** ; les erreurs sont homoscédastiques selon le test d'hétéroscédasticité de White (Voir annexe 7).
- **Prob=0.0003<0,05** ; le test d'autocorrelation de Breusch-Godfrey indique une présence d'autocorrelation des erreurs (Voir annexe 6).
- **DW=0,533039,  $0 < DW < d_i$** , les erreurs sont corrélées positivement. Les estimations obtenues par la méthode des moindres carrées ne sont pas optimales (Voir annexe 6)
- Par le test de Cochrane Orcutt, la convergence est assurée après 8 itérations. Le DW est compris entre 1,59 et 2,49 qui est la zone de non corrélation des erreurs. La méthode à corriger l'autocorrelation des erreurs (Voir annexe 8).
- **Prob=0,604522>0,05** ; la distribution est donc normal selon le test de normalité de Jarque-Bera (voir annexe 9).

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

- Le test de Cusum confirme la stabilité du modèle (voir annexe 10).
- Le test de cusum carré montre que le modèle est ponctuellement instable et la zone d'instabilité est le second semestre de l'année 2007 au second semestre de l'année 2008 (voir annexe 11).

### Paragraphe 3: Analyse et interprétation des résultats

Le résultat des estimations montre que la variable recettes du fonds à le signe attendu. En effet, l'élasticité de la dépense par rapport au solde financier du FNRB a un signe négatif. Cela traduit le fait que cette variable a un impact négatif sur le solde. Cette relation inverse peut être due aux diverses bonifications accordées aux retraités par les textes sans contrepartie réelle en cotisation, les allocations familiales accordées aux retraités pour les enfants nés après l'admission à la retraite du titulaire de la pension, la gestion du régime de maladie du fonds caractérisé par une dépense sans suivie en terme de prise en charge des pensionnés. Par contre l'élasticité de la variable recette par rapport au solde a un signe positif. Le modèle est globalement significatif, c'est-à-dire que les variables explicatives ont une influence sur la variable expliquée.

### 3.1- Analyse et interprétation des résultats du modèle

**Tableau 5 : Synthèse des élasticités de l'estimation du modèle**

Variables	Re	De
Elasticités	0,421481	-0,807549
Valeur de R <sup>2</sup>	0,980136	

**Source** : Réalisé par les auteurs, 2016.

Les variables retenues expliquent l'évolution du solde financier du FNRB à 98%. En effet, les recettes (Re), ont des effets positifs sur le solde. Son élasticité est égale à 0,4214; ce qui signifie qu'une augmentation de 100% des recettes entraînent une augmentation de 42,14% du solde. Par contre une augmentation de 100% des dépenses entraînent une diminution de 80,75% du solde ce qui rend déficit le solde financier.

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

En somme, les recettes du fonds auront des effets positifs sur le solde, par contre les dépenses influenceront négativement le solde financier.

Il faut noter que les variables explicatives du modèle impactent positivement le solde financier sauf les dépenses c'est-à-dire que le régime national de retraite du Bénin gagnerait mieux à diminuer certaines dépenses afin d'améliorer le solde.

### Validation de l'hypothèse1

**Hypothèse1** : Dans le but d'évaluer l'impact des dépenses du FNRB sur le solde financier du fonds, l'étude a étudié l'analyse économétrique. Les résultats des estimations révèlent qu'il existe une relation négative entre les dépenses et le solde financier. L'Hypothèse 1 est donc vérifiée

### 3.2-Calcul du ratio démographique d'équilibre du FNRB et vérification de l'hypothèse 2

Nous avons établi l'équation donnant le ratio démographique d'équilibre pour un système de retraite par répartition. Cette équation est donnée par :

$$ar \times (1-tr) \times r = tr.$$

Application aux paramètres de gestion du FNRB :

Le taux de cotisations sociales au FNRB est  $tr = 20\%$

Le taux de liquidation de la pension sera calculé sur la base d'une durée des services égale à 30 ans. Soit un taux de  $30 \times 2\% = 60\%$ .  $ar \times (1-tr) \times r = tr$

Soit  $Rd$  le ratio démographique d'équilibre. On a

$$Rd = ar \times (1-tr)/tr$$

$$Rd = 0,6(1-0,20)/0,20=2,4$$

Ce résultat signifie qu'il faut 2,4 cotisants par retraité pour garder l'équilibre.

En vue de valider nos hypothèses nous présentons l'évolution du ratio démographique du FNRB sur une période de onze (11) ans pour faire une comparaison avec celui d'équilibre. Les résultats de nos investigations sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6: Évolution du ratio démographique du FNRB de 2005 à 2015**

Année	Cotisants	Retraités	Ratio	Comparaison au ratio d'équilibre de 2,4
2005	32040	16404	1,95	Inférieur
2006	32879	17476	1,89	Inférieur
2007	32879	18429	1,78	Inférieur
2008	35022	19761	1,77	Inférieur
2009	35247	21339	1,65	Inférieur
2010	35434	23304	1,52	Inférieur
2011	31247	24025	1,3	Inférieur
2012	32047	26903	1,19	Inférieur
2013	29274	29878	0,98	Inférieur
2014	25492	33564	0,76	Inférieur
2015	27400	36560	0,74	Inférieur

**Source :** Cellule de gestion FUR/MTFPRAI, DPRV

L'observation du tableau n°6 révèle une croissance des départs cumulés à la retraite et une décroissance des APE en fonction entraînant ainsi une baisse régulière du ratio démographique sur la période de 2005 à 2015. La comparaison des différents ratios démographiques du FNRB au ratio démographique d'équilibre montre que le ratio du FNRB est inférieur au ratio d'équilibre sur toute la période de 2005 à 2015. Ce ratio varie entre 0,74 et 1,95. De même, on constate une baisse du ratio, d'année en année. Le FNRB se trouve donc dans une situation de déséquilibre.

**Tableau 7 : Evolution du ratio démographique et du déficit du FNRB.**

Années	Déficit en FCFA	Ratio démographique
2005	14 244 187 395	1,95
2006	14 534 624 192	1,89
2007	18 244 230 718	1,78
2008	19 122 316 410	1,77
2009	17 639 231 179	1,65
2010	19 370 906 858	1,52
2011	19 846 023 494	1,3
2012	25 594 345 493	1,19
2013	27 701 944 539	0,98
2014	34 076 991 743	0,76
2015	29 479 000 000	0,74

**Source :** Réalisé par les auteurs à partir des données recueillies à la DPRV

L'observation du tableau 7 montre une croissance régulière du déficit tandis que le ratio démographique a régulièrement baissé sur toute la période allant de 2005 à 2015.

Cette baisse du ratio démographique s'explique par le nombre important de retraité qu' a connu le régime national de retraite du Benin de 2005 à 2015 soit 20156 retraité sur ces 11(onze) dernière années contre peut de cotisants.

La dégradation progressive du ratio tel que présente les tableaux ci-dessus par le nombre élevé des retraités contribue à l'insuffisance des ressources propres du fonds face à ses charges d'où l'**Hypothèse 2** est validée.

## SUGGESTIONS

Au terme de cette étude, il importe que, quelques suggestions soient formulées pour l'amélioration de la gestion du budget du fond national de retraites du Bénin. Les résultats issus de nos recherches ainsi que les observations effectuées sur les lieux de stage nous permettent de faire les recommandations ci-après :

### Recommandation pour la réduction des dépenses

- recruter et titulariser les fonctionnaires

Le recrutement dans la fonction publique est une nécessité non seulement pour cause des difficultés que traverse le fonds mais encore, impératif pour l'administration béninoise, parce qu'elle en a besoin pour son bon fonctionnement. Les statistiques de départs à la retraite ne sont pas comblées alors que le champ de l'administration continue par s'élargir avec la création de nouveaux ministères. Par exemple, l'effectif des fonctionnaires en activité est passé de 32040 en 2005 à 27400 en 2015.

- reculer l'âge d'admission à la retraite et prolongé la durée de cotisation

Le recul de l'âge de la retraite est de la compétence de l'Etat. Il doit à la fois respecter la politique d'emploi dont serait de réduire au minimum possible le chômage, et de stabiliser le fonds. Cette mesure devrait avoir comme effet la prolongation de la durée de cotisation des fonctionnaires en activité comme l'a prescrit les bouquets de reformes du cabinet ACTUARIA.

- appliquer les recommandations de l'audit actuariel

Le problème du FNRB n'est pas uniquement l'insuffisance des recettes ; c'est également son extrême générosité à l'endroit des bénéficiaires.

Pour l'intérêt du régime et des futures retraités, vaudrait mieux revoir à la baisse ; le taux d'annuité, le taux de revalorisation des pensions comme l'a suggérer les réforme du cabinet ACTUARIA. Il faudra également la suppression des allocations familiales aux enfants nés après la date d'admission à la retraite.

### Recommandation pour l'amélioration des recettes

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

- procéder au reversement de tous les ACE en APE ;
- créer un compte d'affectation spécial logé au budget du FNRB dans lequel seront versées les cotisations ;
- autoriser le reversement au FNRB des cotisations issues des rappels de salaire ;
- revoir la politique de recouvrement des cotisations liées aux agents en détachement ;
- obliger l'Etat à payer ses dettes envers le FNRB.

Le paiement de la dette de l'Etat envers le FNRB et le reversement des ACE en APE conduiraient à atténuer l'ampleur du déséquilibre. Pour ce faire, il faut d'une part la volonté politique et d'autre part il conviendrait de réviser certaines dispositions légales ou réglementaires. Les institutions et les organismes nationaux et internationaux chez lesquelles les fonctionnaires sont détachés doivent impérativement honorer de leur engagement de verser leur part de cotisation au fonds, Car les services rendus par les fonctionnaires sont en premier lieu au profit de ces derniers. La loi doit prévoir des sanctions ou engager des poursuites à l'encontre de tout employeur ne respectant les clauses de cette loi. C'est de cette façon que le FNRB peut procéder en vue d'obliger ces employeurs de payer à temps leur part de cotisation.

### Recommandation pour l'amélioration du ratio démographique

Pour améliorer le ratio démographique pour qu'il tend vers l'équilibre il faut :

- revoir si possible l'âge de départ à la retraite
- procéder au recrutement des APE proportionnellement au nombre de départ à la retraite.

## CONCLUSION

La présente étude nous a permis de découvrir que le Fonds National de Retraites du Bénin (FNRB) est une institution chargée de gérer la retraite des Agents Permanents de l'État (APE) au Bénin. La réalisation de cette étude s'est appuyée sur la maîtrise des facteurs de déficit budgétaire du FNRB. Pour mieux analyser ce système le choix a été porté sur le FNRB et sa structure dirigeante qu'est la Direction des Pensions et des Rentes Viagères (DPRV). Ainsi nous avons axé notre réflexion sur le problème ayant trait à la gestion du budget du Fonds National de Retraite du Bénin que nous avons identifié au cours de notre stage. Les problèmes spécifiques ont été résolus :

- ✓ l'exécution des dépenses du fonds au-delà de ses recettes ;
- ✓ décroissance du ratio de dépendance du FNRB ;
- ✓ le départ massif des APE à la retraite sans contrepartie.

A ces différents problèmes nous avons pu identifier les causes qui sont à la base de ces problèmes et avons formulé des hypothèses afférentes. En nous inscrivant dans la résolution de ces différents problèmes nous avons réalisé des investigations et des recherches documentaires qui nous ont permis de vérifier les différentes hypothèses émises. Ainsi il ressort de l'analyse des données collectées que toutes les hypothèses sont vérifiées. Face à ces différents problèmes qui pérennisent le déficit budgétaire du fonds, l'État béninois en a fait une priorité en demandant l'actualisation de la composante actuarielle de l'étude de la réforme du régime.

L'analyse de ces résultats, laisse ainsi des inquiétudes quant à l'avenir du fonds Il urge d'apporter de nouvelles solutions en vue d'éradiquer les causes réelles se trouvant à la base des différents problèmes spécifiques auxquels le FNRB est confrontés.

C'est dans cette optique que nous avons proposé à l'endroit des gestionnaires du fonds des solutions à moyen et long terme afin de maîtriser voir résorber les facteurs persistants du déficit budgétaire du FNRB.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir abordé tous les contours de ce sujet. Néanmoins la mise en applications effective de nos propositions permettra un temps soit peu, le rétablissement de l'équilibre financier de l'institution.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I- OUVRAGES

- Recueil des textes fondamentaux pour la gestion du Fonds National de Retraites du Bénin (volume 1).
- Rapport ACTUARIA (2009) ; « Actualisation de la composante actuarielle de l'étude de la réforme du régime de retraite des Agents Permanents de l'Etat».
- **Raymond MUZELLEC (2004)**, « Finances Publiques » 13<sup>ème</sup> Edition
- **Robert CROSS (...)**, « Finances Publiques » aux éditions CUJAS
- Rapport provisoire ACTUARIA. (2004). « *Etude de la réforme du régime de retraite des Agent Permanents de l'Etat au Bénin* ».

### II- DIVERS DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Loi N°86-014 du 26 septembre 1986, portant code des pensions civiles et Militaires au Bénin.
- Arrêté n°0133/MEFPD/DC/SGM/DGB, du 16 janvier 2015 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Budget.
- Loi n° 86-013 du 26 Février 1986, portant statut général des Agents Permanents de l'Etat.
- Loi 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances.
- Recueil des textes fondamentaux pour la gestion du Fonds National de Retraites du Bénin (volume 1).

### III- MEMOIRES

- Ghislaine EDALO (2007) « Contribution à l'atténuation des facteurs du déficit budgétaire du FNRB » AFT, cycle I, ENAM/ UAC.
- Narcisse M. CHANHOUN (2010) «Contribution à l'amélioration des conditions de jouissance des pensions des ayants cause du FNRB» AFT, cycle I, ENAM, UAC (mémoire de fin de formation, cycle 1).
- Christophe N. DOSSA et Samson S.KPADE (2010) «Etude du système de paiement des pensions au Bénin: cas de la CNSS» cycle I, FASEG/ UAC.

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

- Mathias KOUDJO et Ernest BEHANZIN (2010) « Modélisation du déficit du Fonds National des Retraites du Bénin et approches de solutions» Stat-Eco, cycle I, FASEG/UAC.
- Alégria S.P. AKPOLY et Amour de Dieu A. KLAHOSSA (2015) << Analyse de la Viabilité du Régime des Retraites du Fonds National de Retraites du Bénin>>, Economie Appliquée/ UAC.
- Comeron AGBANOU et Odette AHOUEHOME (2015) <<Problématique de la budgétisation des cotisations du Fonds National de Retraites du Bénin(FNRB)>>, Economie Appliquée/ UAC.
- Charles HOUNGA et Fabrice S.YASSENOU(2016)<< Problématique pour une meilleure maîtrise des facteurs du déficit du Budget du FNRB>>, ENEAM/UAC.

**ANNEXES**

## **Annexe 1 : Détails sur la procédure d'estimation, l'estimation du modèle à correction d'erreur et validation du modèle.**

- **Procédure d'estimation**
- **Etude de stationnarité**

Les données de l'étude sont des séries temporelles. On est donc amené à étudier leurs caractéristiques stochastiques afin de déterminer si elles sont stationnaires ou non. Par définition une série temporelle est stationnaire lorsque sa moyenne et sa variance sont des constantes dans le temps et si la valeur de la covariance entre deux périodes de temps ne dépend que de la distance ou écart entre ces deux périodes et non pas du moment auquel la covariance est calculée.

Plus précisément, il s'agit de faire le test de racine unitaire sur ces séries. Pour cela, on effectuera le test amélioré de Dickey Fuller. Ce test permet, non seulement de détecter l'existence d'une tendance (test de racine unitaire), mais aussi de déterminer la meilleure manière de rendre stationnaire une chronique

La mise en œuvre de ce test (Dickey Fuller Augmenté) passe par trois différents modèles de base que sont :

**Modèle 1** : Modèle sans constante ni tendance déterministe.

$$X_t = \lambda X_{t-1} + \sum_{j=1}^p \gamma_j X_{t-j} + \varepsilon_t (1)$$

**Modèle 2** : Modèle avec constante et sans tendance déterministe

$$X_t = \lambda X_{t-1} + \alpha + \sum_{j=1}^p \gamma_j X_{t-j} + \varepsilon_t (2)$$

**Modèle 3** : Modèle avec constante et tendance.

$$X_t = \lambda X_{t-1} + \alpha + \beta t + \sum_{j=1}^p \gamma_j X_{t-j} + \varepsilon_t (3)$$

Dans ces trois modèles,  $\varepsilon_t$  est l'erreur à l'instant  $t$ ,  $X_t$  est la valeur de la série à la période  $t$  et  $\varepsilon_t \sim \text{bb}(\mathbf{0}, \sigma^2)$

On teste alors l'hypothèse nulle  $H_0$  contre l'hypothèse alternative  $H_1$  en se référant aux valeurs tabulées par l'ADF. Les hypothèses du test sont formulées comme suit :

- H<sub>0</sub> : présence de racine unitaire ( $\lambda = 0$ )**  
**H<sub>1</sub> : absence de racine unitaire ( $\lambda < 0$ )**

La règle de décision est la suivante :

- si la valeur calculée de la t-statistique associée à  $\lambda$  est inférieure à la valeur critique tabulée, on rejette l'hypothèse nulle de racine unitaire : la série étudiée est donc stationnaire ;
- si la valeur calculée de la t-statistique associée à  $\lambda$  est supérieure à la valeur critique tabulée, on ne rejette pas l'hypothèse nulle de non stationnarité.

Il convient en effet d'appliquer le test de Dickey Fuller sur un des trois modèles. Pour cela, on adopte une approche séquentielle en trois étapes.

## **1<sup>ère</sup> étape :**

On estime le modèle 3. On commence par tester la signification statistique de la tendance en se référant aux tables de l'ADF. Deux cas peuvent se présenter :

- si la tendance n'est pas significative, on passe à l'étape 2 ;
- si la tendance est significative, on teste l'hypothèse nulle de racine unitaire en comparant la t-statistique de  $\lambda$  aux autres valeurs tabulées par l'ADF. On a deux possibilités :
  - si l'on ne rejette pas l'hypothèse nulle,  $X_t$  est non stationnaire. Dans ce cas, il faut la différencier et recommencer la procédure de test sur la série en différence première ;
  - si l'on rejette l'hypothèse nulle,  $X_t$  est stationnaire en trend. Dans ce cas, la procédure de test s'arrête et l'on peut travailler sur la série  $X_t$  (mais en enlevant le trend).

## **2<sup>ème</sup> étape :**

Cette étape ne doit être appliquée que si la tendance dans le modèle précédent n'est pas significative. On estime le modèle 2 et on commence par tester la signification statistique de la constante :

- si la constante n'est pas significative, on passe à l'étape 3 ;
- si la constance est significative, on teste l'hypothèse nulle de racine unitaire :
  - si l'on ne rejette pas l'hypothèse nulle,  $X_t$  est non stationnaire. Dans ce cas, il faut le différencier et recommencer la procédure du test sur la série en différence première ;
  - si l'on rejette l'hypothèse nulle,  $X_t$  est stationnaire et la procédure de test s'arrête. On peut alors travailler directement sur la série traitée.

## 3<sup>ème</sup> étape :

Celle-ci ne doit être abordée que si la constante dans le modèle précédent n'est pas significative. On estime alors le modèle 1 et on teste l'hypothèse nulle de racine unitaire en utilisant les valeurs critiques :

- si l'on ne rejette pas l'hypothèse nulle,  $X_t$  est non stationnaire ; il faut donc la différencier et tester la stationnarité de la série en différence première ;
- si l'on rejette l'hypothèse nulle, la série est donc stationnaire et la procédure de test s'arrête.

Si les résultats issus de ce test révèlent que toutes les variables ne sont pas stationnaires en niveau, nous passerons à un test de Cointégration.

- **Etude de test de cointégration**

La notion de Cointégration fournit le cadre théorique de référence pour étudier les situations d'équilibre et de déséquilibre qui prévalent respectivement à long et à court terme. Si les variables sont Cointégrées, elles admettent une spécification dynamique de type correction d'erreur qui transforme le problème initial de régression sur variable non stationnaire. La Cointégration permet d'identifier la relation véritable entre deux variables en recherchant l'existence d'un vecteur de Cointégration et en éliminant son effet, le cas échéant.

Deux séries  $Y_t$  et  $X_t$  sont dites cointégrées si les deux conditions suivantes sont vérifiées :

Elles sont affectées d'une tendance stochastique de même ordre d'intégration  $d$ , c'est-à-dire :  $Y_t \rightarrow I(d)$  et  $X_t \rightarrow I(d)$  une combinaison linéaire de ces séries permet de se ramener à une série d'ordre d'intégration inférieur :  $\alpha_1 Y_t + \alpha_2 X_t \rightarrow I(d-b)$  avec  $d \geq b > 0$ .  $[\alpha_1 \ \alpha_2]$  est appelé vecteur de Cointégration.

Deux tests de cointégration sont généralement utilisés : le test de Johansen et celui d'Engel et Granger.

- ✓ **Le test d'Engel et Granger**

Ce test se fait en deux étapes :

- la première étape consiste à estimer le modèle de long terme à partir des variables intégrées du même ordre dans le modèle par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).
- la seconde étape consiste à récupérer les résidus de la relation de long terme et à tester leur stationnarité. Lorsque les résidus sont stationnaires, la relation de Cointégration est acceptée et on estime par les moindres carrés ordinaires (MCO) la relation de court terme du modèle dynamique.

### ✓ **Le test de Johansen**

Le test de cointégration développé par Johansen en 1888 est basé sur le rang de la matrice des coefficients du vecteur des variables d'intérêts (Y) à leur plus grand retard dans le modèle.

En effet si pour un processus, il n'existe qu'une relation de cointégration, la méthode de Johansen et celle d'Engel et Granger sont équivalentes. Mais s'il existe plus d'une relation de Cointégration ce n'est plus le cas et Johansen propose contrairement à la méthode à deux étapes, une estimation jointe des paramètres de court et de long terme. Le test de Johansen comporte un test portant sur la trace et un autre sur les valeurs propres maximales. Le test de la trace sera effectué en supposant l'absence de tendance dans la relation de cointégration et la présence d'une constante dans le modèle à correction d'erreur (MCE).

### • **Estimation du Modèle à Correction d'Erreur**

Les tests de cointégration permettent de détecter la présence d'une relation de long terme entre les variables. Or, il est fort intéressant de connaître l'évolution à court et moyen terme de cette relation. L'outil nécessaire à une telle fin est le Modèle à Correction d'Erreur (ECM) utilisé pour la première fois par Sargan (1984) et rendu populaire par Engel et Granger (1987). Ce type de modèle permet de mettre en évidence comment la dynamique de court terme des variables du système est influencée par l'équilibre de long terme. Aussi donc lorsque les séries sont cointégrées, il convient d'estimer leur relation à travers un modèle à correction d'erreur.

Selon l'approche d'Engel et Granger, l'estimation du modèle à correction d'erreur se fait en deux étapes.

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

**1<sup>ère</sup> étape** : On estime la relation de long terme entre les variables cointégrées du modèle et on génère les résidus du modèle. On effectue ensuite le test de stationnarité sur les résidus.

$$Y_t = \beta + \lambda X_t + \epsilon_t$$

**2<sup>ème</sup> étape** : Les résidus recueillis sont retardés d'une période et introduits dans le modèle de court terme.

$$\Delta Y_t = \alpha_1 \Delta X_t + \alpha_2 \epsilon_{t-1} + \mu_t$$

Le coefficient  $\alpha_2$  représente la vitesse d'ajustement vers l'équilibre, il s'agit de la force de rappel vers l'équilibre. Il doit être significativement et nécessairement compris entre -1 et 0 ; sinon, la spécification ECM doit être rejetée. L'EMC est un modèle qui intègre à la fois les évolutions de court terme autour d'un équilibre de long terme.

## ▪ Validation du modèle

La validation statistique du modèle s'opère à travers l'analyse de la signification statistique des coefficients et de la qualité des résidus

- ✓ Le test de significativité globale.

Le coefficient de corrélation linéaire : le  $R^2$  mesure la proportion de la variance dépendante. Cette qualité de l'ajustement et l'appréciation que l'on a du  $R^2$  doivent être tempérées par le degré de liberté de l'estimation. En effet lorsque le degré de liberté est faible, le nombre d'observation comparées au nombre de facteurs explicatifs par le calcul d'un  $R^2$  corrigé est le test du prob (F-statistic). Un modèle est globalement significatif si prob (F-statistic) est inférieur à 5%.

- ✓ Test de significativité des variables explicatives

Ce test vise à évaluer la contribution d'une variable explicative à la variance de la variable dépendante. En théorie le test de Student, est recommandé. La probabilité critique sert de règle de décision, ainsi une variable explicative sera considérée comme étant significative si sa probabilité critique est inférieure à 5%.

- ✓ Test d'hétéroscédasticité des erreurs

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Plusieurs tests existent pour la détection de l'hétéroscédasticité mais nous retenons celui de White. Ce test permet de voir si la variance du terme d'erreur est une constante ou non. Le modèle est homoscédastique si la probabilité associée au test de Fischer est supérieure à 5 % et inférieure sinon.

Les hypothèses sont les suivantes :

- Ho : la variance du terme d'erreur est une constante (homoscédasticité)
- H<sub>1</sub> : la variance du terme d'erreur est différente d'une constante (hétéroscédasticité)

On accepte H<sub>0</sub> si la valeur de la probabilité est supérieure à 5% et on la rejette dans le cas contraire.

✓ Le test d'auto corrélation des erreurs

Pour vérifier si les erreurs sont corrélées ou non, nous avons réalisé le test de Breusch-Godfrey, donnée par :

$BG = n \cdot R^2$  suit un Khi-deux à p degré de liberté, avec :

P : nombre de retard des résidus.

N : nombre d'observations.

R<sup>2</sup> : coefficient de détermination.

L'hypothèse de non corrélation des erreurs est acceptée si la probabilité est supérieur à 5% ou non si  $n \cdot R^2 < \text{Khi-deux lu}$  ; l'auto corrélation est aussi vérifiée par le corrélogramme des erreurs. Les erreurs ne sont pas auto corrélées si elles sont dans une corrélogramme.

✓ Test de normalité des erreurs

A cet effet on a recours au test de Jarque-Bera (J-B).

Hypothèse du test :

- H0 : X suit une loi normale N (m, σ)**
- H1 : X ne suit pas une loi normale N (m, σ)**

La statistique de J-B est définit par :  $J-B = n [s^2/6 + (k-3)^2/24]$ , où se représente le coefficient de dissymétrie (Skewness) et k le coefficient d'aplatissement (Kurtosis).

## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

J-B suit sous l'hypothèse de normalité une loi de Khi-deux à 2 degrés de liberté.

On accepte au seuil de **5%** l'hypothèse de normalité si **J-B < 5,99** ou si **Probability > 0,05**.

✓ Le test de stabilité de CUSUM:

La stabilité des coefficients est importante quand on cherche à comprendre les mécanismes économiques et à faire des prévisions. La non stabilité des coefficients peut refléter des phénomènes ponctuels dans le temps (crise, dévaluation, changement de politique...);

Les tests utilisés pour vérifier la stabilité sont au nombre de deux:

Le CUSUM (Cumulative SUM) fondé sur la somme cumulée des résidus récurrents.

Il permet d'étudier la stabilité des équations de régression au cours du temps. Si les coefficients sont stables, alors les résidus récurrents doivent rester dans l'intervalle défini pour des seuils de confiance de 5%. Dans le cas contraire, le modèle est réputé instable.

Le CUSUM SQ (Cumulative SUM Square) fondé sur la somme cumulée du carré des résidus récurrents permet de détecter des modifications aléatoires (ponctuelles) dans le comportement du modèle. Si les coefficients sont stables au cours du temps, alors les résidus récurrents carrés doivent rester dans l'intervalle de confiance. Ces tests sont fondés sur la dynamique de l'erreur de prévision. Ils permettent de déterminer les instabilités structurelles des équations de régression et d'étudier l'erreur de prévision normalisée au cours du temps.

✓ Le test de RAMSEY :

L'objet de ce test est de voir si le modèle souffre de l'omission d'une ou de plusieurs variables pertinentes en introduisant une variable fictive. Il consiste à vérifier la significativité de l'effet de la variable fictive.

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

## Annexe 2 : Résultats du test d'ADF sur SF en niveau

Null Hypothesis: SF has a unit root  
Exogenous: Constant, Linear Trend  
Lag Length: 5 (Automatic - based on SIC, maxlag=7)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.609031	0.0486
Test critical values:		
1% level	-4.356068	
5% level	-3.595026	
10% level	-3.233456	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation  
Dependent Variable: D(SF)  
Method: Least Squares  
Date: 09/05/16 Time: 17:32  
Sample (adjusted): 2003S1 2015S2  
Included observations: 26 afteradjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
SF(-1)	-1.212507	0.335965	-3.609031	0.0020
D(SF(-1))	0.621961	0.274691	2.264225	0.0361
D(SF(-2))	0.690007	0.377513	1.827771	0.0842
D(SF(-3))	0.616979	0.333249	1.851406	0.0806
D(SF(-4))	1.165316	0.301600	3.863776	0.0011
D(SF(-5))	0.666359	0.349832	1.904794	0.0729
C	2.04E+09	6.34E+08	3.210408	0.0049
@TREND(2000S1)	4.57E+08	1.25E+08	3.654857	0.0018
R-squared	0.591835	Meandependent var		3.90E+08
Adjusted R-squared	0.433104	S.D. dependent var		1.08E+09
S.E. of regression	8.13E+08	Akaike info criterion		44.11901
Sumsquaredresid	1.19E+19	Schwarz criterion		44.50612
Log likelihood	-565.5471	Hannan-Quinn criter.		44.23048
F-statistic	3.728538	Durbin-Watson stat		2.014236
Prob(F-statistic)	0.011432			

## Annexe 3 : Résultats du test d'ADF sur Re en niveau

Null Hypothesis: Re has a unit root  
Exogenous: Constant, Linear Trend  
Lag Length: 7 (Automatic - based on SIC, maxlag=7)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-7.328392	0.0000
Test critical values:		
1% level	-4.394309	
5% level	-3.612199	
10% level	-3.243079	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(Re)

Method: Least Squares

Date: 09/05/16 Time: 17:35

Sample (adjusted): 2004S1 2015S2

Included observations: 24 afteradjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RE(-1)	-1.146603	0.156460	-7.328392	0.0000
D(RE(-1))	0.277740	0.129163	2.150303	0.0495
D(RE(-2))	0.248153	0.136708	1.815208	0.0910
D(RE(-3))	0.141463	0.128600	1.100028	0.2899
D(RE(-4))	0.802361	0.130012	6.171462	0.0000
D(RE(-5))	0.566005	0.156266	3.622063	0.0028
D(RE(-6))	0.606693	0.096900	6.261025	0.0000
D(RE(-7))	0.504482	0.106173	4.751518	0.0003
C	1.11E+09	2.81E+08	3.933673	0.0015
@TREND(2000S1)	3.74E+08	51491325	7.267257	0.0000
R-squared	0.853419	Meandependent var		2.49E+08
Adjusted R-squared	0.759188	S.D. dependent var		7.41E+08
S.E. of regression	3.64E+08	Akaike info criterion		42.55615
Sumsquaredresid	1.85E+18	Schwarz criterion		43.04701
Log likelihood	-500.6738	Hannan-Quinn criter.		42.68637
F-statistic	9.056683	Durbin-Watson stat		2.075746
Prob(F-statistic)	0.000183			

## **Annexe 4 : Résultats du test d'ADF sur De en niveau**

Null Hypothesis: DE has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=7)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.363735	0.3899
Test critical values:		
1% level	-4.284580	
5% level	-3.562882	
10% level	-3.215267	

\*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(DE)

Method: Least Squares

Date: 09/05/16 Time: 17:40

Sample (adjusted): 2000S2 2015S2

Included observations: 31 afteradjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
DE(-1)	-0.285419	0.120749	-2.363735	0.0253
C	1.90E+09	7.44E+08	2.558971	0.0162
@TREND(2000S1)	2.03E+08	83621457	2.426141	0.0220
R-squared	0.173770	Meandependent var		5.72E+08

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

Adjusted R-squared	0.114754	S.D. dependent var	1.09E+09
S.E. of regression	1.03E+09	Akaike info criterion	44.43404
Sumsquaredresid	2.97E+19	Schwarz criterion	44.57281
Log likelihood	-685.7276	Hannan-Quinn criter.	44.47928
F-statistic	2.944439	Durbin-Watson stat	2.317193
Prob(F-statistic)	0.069089		

---

## **Annexe 5 : Résultats de l'estimation du modèle**

Dependent Variable: SF  
Method: Least Squares  
Date: 09/04/16 Time: 12:50  
Sample: 2000S1 2015S2  
Included observations: 32

---

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	1.17E+09	2.94E+08	3.974607	0.0004
RECETTES	0.421481	0.098218	4.291296	0.0002
DEPENSES	-0.807549	0.046415	-17.39861	0.0000

---

R-squared	0.980136	Meandependent var	-9.13E+09
Adjusted R-squared	0.978766	S.D. dependent var	4.24E+09
S.E. of regression	6.17E+08	Akaike info criterion	43.40879
Sumsquaredresid	1.11E+19	Schwarz criterion	43.54620
Log likelihood	-691.5407	Hannan-Quinn criter.	43.45434
F-statistic	715.4657	Durbin-Watson stat	0.533039
Prob(F-statistic)	0.000000		

---

## **Annexe 6 : Test d'autocorrélation de Breusch-Godfrey du modèle**

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

---

F-statistic	11.31091	Prob. F(2,27)	0.0003
Obs*R-squared	14.58831	Prob. Chi-Square(2)	0.0007

---

## **Annexe 7 : Test d'hétéroscedasticité de White du modèle**

Heteroskedasticity Test: White

---

F-statistic	1.572665	Prob. F(2,29)	0.2247
Obs*R-squared	3.131110	Prob. Chi-Square(2)	0.2090
Scaledexplained SS	1.937219	Prob. Chi-Square(2)	0.3796

---

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

## Annexe 8 : Estimation par la méthode de Cochrane Orcutt

Dependent Variable: SF  
Method: Least Squares  
Date: 09/05/16 Time: 18:00  
Sample (adjusted): 2000S2 2015S2  
Included observations: 31 after adjustments  
Convergence achieved after 8 iterations

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	9.42E+08	5.42E+08	1.737902	0.0936
Re	0.507932	0.098851	5.138381	0.0000
De	-0.840475	0.046292	-18.15594	0.0000
AR(1)	0.625186	0.126392	4.946394	0.0000

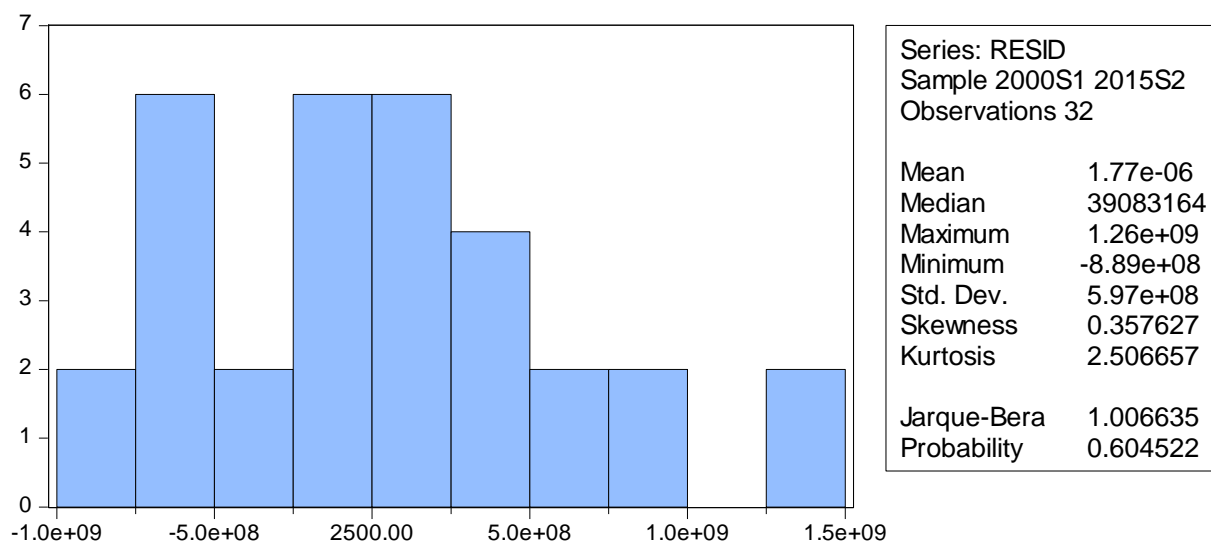
  

R-squared	0.991503	Meandependent var	-9.29E+09
Adjusted R-squared	0.990559	S.D. dependent var	4.21E+09
S.E. of regression	4.09E+08	Akaike info criterion	42.61480
Sumsquaredresid	4.51E+18	Schwarz criterion	42.79983
Log likelihood	-656.5293	Hannan-Quinn criter.	42.67511
F-statistic	1050.167	Durbin-Watson stat	1.899390
Prob(F-statistic)	0.000000		

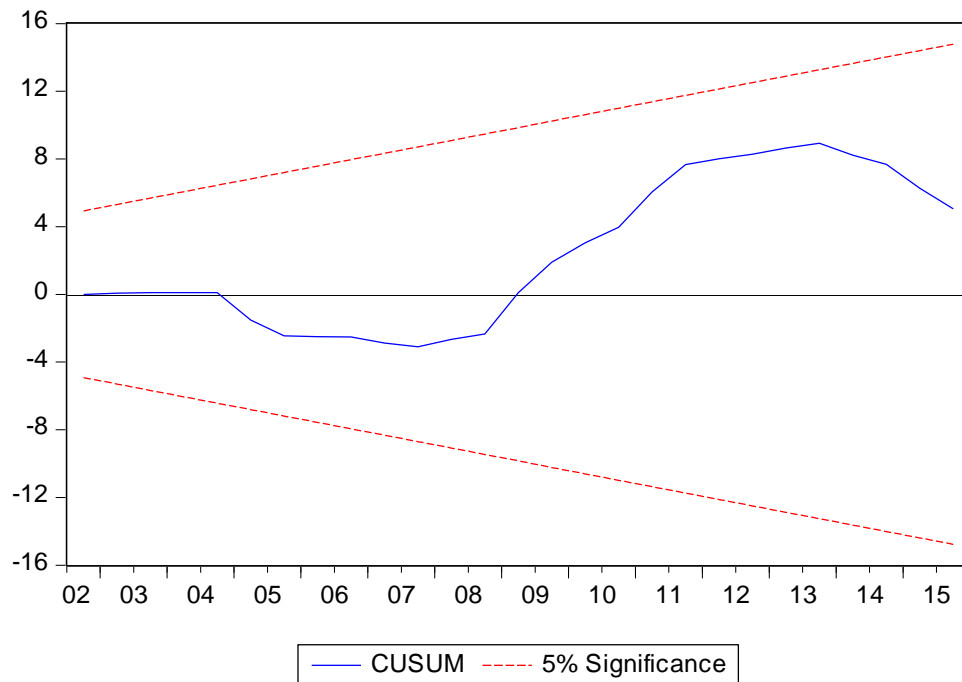
  

Inverted AR Roots	.63
-------------------	-----

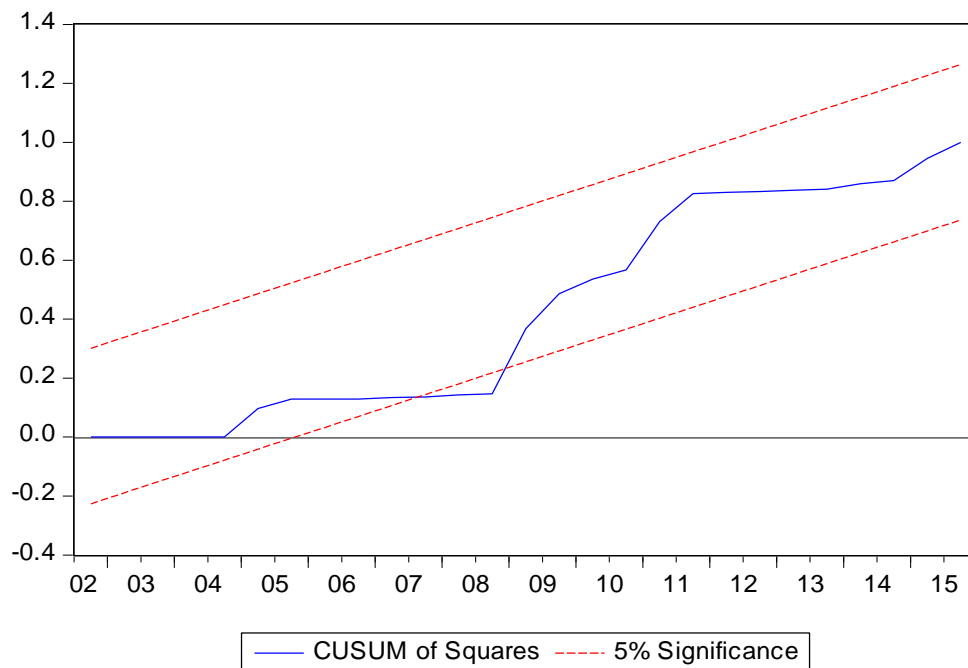
## Annexe 9 : Test de normalité de Jarque-Bera du modèle



## Annexe 10 : Test de stabilité de Cusum



## Annexe11: Cusum of Squares test



## Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

### ANNEXE 12: Données de l'étude

ANNEE	SF	RE	DE
2000S1	421996138	8367767139	4147771001
2000S2	421996139	8367767139	4147771001
2001S1	4739467750	9010534842	4271067093
2001S2	4739467751	9010534843	4271067093
2002S1	5032609619	9629719533	4597109914
2002S2	5032609619	9629719533	4597109914
2003S1	5374401995	10472650933	4939089585
2003S2	5374401996	10472650934	4939089585
2004S1	6070392750	11465721449	5395328698
2004S2	6070392751	11465721449	5395328698
2005S1	4813327691	11935421389	7122093697
2005S2	4813327692	11935421389	7122093697
2006S1	5484558612	12751870719	7267312096
2006S2	5484558613	12751870710	7267312096
2007S1	5273169545	14395284905	9122115356
2007S2	5273169546	14395284906	9122115356
2008S1	5918605395	15479763600	9561158205
2008S2	5918605395	15479763601	9561158205
2009S1	8256065805	7075681395	8819615589
2009S2	8256065805	7075681395	8819615589
2010S1	8178118707	17863572135	9685453429
2010S2	8178118707	17863572136	9685453429
2011S1	10358531323	20281543070	9923011747
2011S2	10358531323	20281543071	9923011747
2012S1	10357895923	23155068679	12797172746
2012S2	10357895923	23155068670	12797172746
2013S1	11284943302	25135915572	13850972269
2013S2	11284943303	25135915573	13850972269
2014S1	11506357117	28544852990	17038495871
2014S2	11506357118	28544852990	17038495871
2015S1	12006357118	28544852990	17538495871
2015S2	12006357119	28544852990	17538495872

**Source :** DPRV, Rapport d'activité 2016

## TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT .....	i
DEDICACE I .....	ii
DEDICACE II .....	iii
REMERCIEMENTS .....	iv
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	v
LISTE DES TABLEAUX .....	vi
LISTE DES GRAPHIQUES .....	vii
SOMMAIRE .....	viii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DU STAGE.....	3
Section 1: Présentation et description du contexte de stage.....	3
1.1-Mission et attributions du Ministère de l’Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation.....	3
1.1.1- Organisation du Ministère de l’Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation.....	4
1.2- Présentation de la Direction Générale du Budget (DGB).....	5
1.2.1- Missions .....	5
1.2.2- Organisation.....	5
1.3-Présentation de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères (DPRV) et des structures impliquées dans la gestion du FNRB .....	6
1.3.1- Historique du FNRB .....	6
1.3.2- Présentation de la DPRV .....	7
1.3.3- Missions et attributions .....	7
1.4 - Organisation et Fonctionnement .....	8
1.4.1- Organisation des services.....	8
1.4.3- Attribution et fonctionnement des services.....	9
1.4.3.1-Secrétariat Administratif et des archives .....	9
1.4.3.2- La Cellule Informatique .....	9
1.4.3.3- Service de l’Exécution du Budget du FNRB.....	10
1.4.3.4- Service des Etudes du Contentieux et des Archives .....	10
1.4.3.5-Les Services Annexes .....	11
1.5- La chaîne des pensions.....	11
1.5.1- La pension de retraite.....	12
1.5.2- La pension réversion .....	12
1.5.2.1- La pension de veuve/ veuf .....	13
1.5.2.2-La Pension Temporaire d’Orphelin (PTO) .....	13

# Gestion du Budget du Fonds National de Retraites du Bénin

---

1.5.2.3-La pension d'invalidité .....	13
1.5.2.4- L'allocation familiale.....	14
1.5.2.5- La prise en charge sanitaire des retraités et de leurs ayants causes .....	14
Section 2: Déroulement du stage et difficultés rencontrées .....	15
2.1- Déroulement du stage.....	15
2.2- Difficultés rencontrées .....	15
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE .....	16
SECTION I : PROBLEMATIQUE, OBJECTIFS ET HYPOTHESES DE RECHERCHE ....	16
Paragraphe 1 : Problématique .....	16
Paragraphe 2 : Objectifs et Hypothèses de recherche .....	18
2.1-Objectifs .....	18
2.2-Hypothèses .....	18
SECTION II : REVUE DE LITTERATURE .....	19
1.Revue théorique.....	19
2. Revue empirique .....	25
CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE ET RESULTATS .....	28
SECTION I : METHODOLOGIE DE RECHERCHE .....	28
Paragraphe1 : Méthode d'analyse .....	28
1.1-Modèle d'analyse .....	28
1.2-Modèle spécifié.....	28
1.3-Procédure d'estimation .....	29
Paragraphe 2 : Nature et sources des données.....	31
SECTION II : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.....	32
Paragraphe 1 : Présentation des résultats .....	32
1.1-Résultat de l'analyse descriptive.....	32
Paragraphe 2 : Résultats de l'analyse économétrique .....	34
2.1- Synthèse des résultats du test de stationnarité des séries .....	34
Paragraphe 3: Analyse et interprétation des résultats.....	37
3.1- Analyse et interprétation des résultats du modèle.....	37
3.2- Calcul du ratio démographique d'équilibre du FNRB et vérification de l'hypothèse 2 ..	38
SUGGESTIONS.....	41
CONCLUSION .....	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	44
ANNEXES .....	A
TABLE DES MATIERES .....	O

